TT
852
M85
1913
CHM

MORIN

RECHERCHES SUR L'IMPRESSION
DES TOILES DITES "INDIENNES"
A TROYES (1766-1828)

SMITHSONIAN
INSTITUTION
LIBRARIES

ELINOR MERRELL BEQUEST

1993

4

RECHERCHES

SUR

L'IMPRESSION DES TOILES

DITES « INDIENNES »

A TROYES (1766-1828)

PAR

LOUIS MORIN

ARCHIVISTE MUNICIPAL, BIBLIOTHÉCAIRE-ADJOINT

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

TROYES

IMPRIMERIES P. NOUEL & J.-L. PATON RÉUNIES

J.-L. PATON, SUCCESSEUR

Rue Général-Saussier, 27 et 29

—

1913

TT
352
M85
1913
CHM

hommage de l'auteur
à Monsieur J. Mayor.
Louis Morin

RECHERCHES

SUR

L'IMPRESSION DES TOILES

DITES « INDIENNES »

A TROYES (1766-1828)

PAR

LOUIS MORIN

ARCHIVISTE MUNICIPAL, BIBLIOTHÉCAIRE-ADJOINT

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

TROYES

IMPRIMERIES P. NOUEL & J.-L. PATON RÉUNIES

J.-L. PATON, Successeur

Rue Général-Saussier, 27 et 29

—

1913

Extrait des Mémoires de la Société Académique de l'Aube
Tome LXXVII — 1913

RECHERCHES

SUR

L'IMPRESSION DES TOILES DITES « INDIENNES »

A TROYES (1766-1828)

Parmi les industries qui occupèrent l'activité des ouvriers troyens, concurremment avec la tisseranderie et la bonneterie, pendant la période de transformation économique et sociale des XVIIIe et XIXe siècles, une des plus intéressantes et des plus importantes fut l'impression des toiles de lin et de chanvre, ou de coton, à l'imitation des toiles peintes ou « indiennes » que le commerce tirait d'Extrême-Orient.

Dès le début du règne de Louis XIV, la mode s'était éprise des beaux tissus rapportés des grandes Indes ou des Echelles du Levant, par les vaisseaux de la Compagnie des Indes notamment. Pour satisfaire aux demandes, d'ingénieux ouvriers se mirent à en fabriquer en France, et leur succès fut tel que, devant les plaintes des fabricants d'autres étoffes, draps et soieries, le ministre Louvois, qui n'avait pas la largeur de vues de Colbert, son prédécesseur, crut devoir intervenir pour protéger les corporations menacées. Un arrêt du Conseil du 26 octobre 1686 défendit en France le commerce et la fabrication des toiles

peintes, terme générique sous lequel on comprenait, avec les *toiles peintes* proprement dites, importées d'Orient, les toiles *imprimées* en France, qu'on appelait aussi abusivement « indiennes ».

Cette première mesure ayant été inefficace, de nouveaux arrêts furent rendus dans le même sens, tels ceux des 4 et 14 décembre 1697 [1]; on alla, asssure-t-on, jusqu'à prévoir des punitions contre les femmes qui porteraient des robes d'indienne.

Chose étrange : le pouvoir royal, qui venait de réussir l'opération délicate, difficile et désastreuse de supprimer le protestantisme en France par la révocation de l'édit de Nantes (22 octobre 1685), — mesure qui fut, par contre-coup, une des causes déterminantes de l'interdiction des toiles peintes ou imprimées, dont les réfugiés français avaient établi l'industrie dans les pays qui les accueillaient, — ne put pas venir à bout, malgré une législation abondante et une répression parfois très dure, d'imposer sa volonté au sujet de l'étoffe incriminée.

Et notre ville, si commerçante encore malgré la disparition de ses foires, eut sa bonne part dans la résistance.

« C'est par la Champagne, la Lorraine, le Cambrésis qu'entrent les toiles fabriquées en Hollande ou rapportées des Indes par les vaisseaux hollandais. Motet, procureur du Roi à Troyes, écrit que « la contrebande est devenue si

---

(1) Les dates de ces deux derniers arrêts sont données ici d'après les originaux, conservés dans le registre E. 1900 des Archives nationales, où M. Henri Stein les a bien voulu chercher pour fixer mes incertitudes. En effet, tandis que Savary (*Dict. univ. du Commerce*, *v°* Estoffe) et après lui Depitre (*La Toile peinte*) et autres indiquent les 3 et 14 décembre, l'*Histoire documentaire de l'industrie à Mulhouse* n'en mentionne qu'un du 1er décembre. Leur teneur, comme celle de ceux qui suivirent, a été aussi bien diversement analysée. Les historiens qui voudront désormais en parler feront bien de recourir aux textes.

« commune en ce pays-là, qu'il sera difficile de l'arrêter si « on ne fait des exemples sévères » [1].

A Troyes, le 24 juillet 1709, les toiles saisies sur un sieur Hauart [2] vont être brûlées ; un attroupement de 1000 à 1500 personnes se forme, pille les étoffes et les met en pièces ; la fin de l'exécution est reportée à six heures du soir. Malgré tous les soins qu'on put prendre, une pièce est encore enlevée et quelques coupons pillés [3].

« Le 3e d'octobre 1711, on a affiché à Troyes un arrêt [4] qui défendoit de porter de la toille peinte, soit en habits, tabliers ou autre chose, et le 2e dimanche d'octobre, 11e dudit mois, il y avoit plusieurs sergents et archers par les ruës de cette ville, qui prenoient et ôtoient par force aux filles et femmes ce qu'elles en avoient. [5] »

L'excès de la répression amène aussitôt un excès d'indulgence : inspecteurs des manufactures et intendants prennent la défense des personnes poursuivies : « La conduite des gardes n'est ni bonne ni régulière dans cette affaire, — écrit l'inspecteur Barolet, qui demande la grâce d'une demoiselle Pinson, saisie d'indienne à Troyes ; — ils sont cependant pour l'ordinaire soutenus par les Directeurs, Contrôleurs, Receveurs, lorsqu'ils font des procès-verbaux en bien ou en mal. [6] »

Les arrêts du 5 juin et du 17 novembre 1722 renouvellent les prohibitions et autorisent les employés de fermes à faire des *visites domiciliaires* dans le ressort du

---

(1) Arch. nat., F12 55, fol. 68 ; Depitre, p. 135.

(2) Havart ou Havard, sans doute.

(3) Arch. nat., G7 1694 ; Depitre, p. 113.

(4) Celui du 27 août 1709, ou celui du 28 avril 1711 (Arch. nat., E. 827, n° 185) ?

(5) Sémilliard, ms. 2317 de la Bibl. de Troyes, t. II (anc. III), p. 744.

(6) Arch. nat., F12 1403, 1er mars 1720 ; Depitre, p. 115.

grenier à sel de Troyes, pour la recherche tant du faux sel que des mousselines et des toiles peintes que l'on tire du pays de Liège[1].

Un peu plus tard, on publiait en Champagne une ordonnance rendue par M. Hérault, lieutenant général de police, commissaire député par arrêt du Conseil en cette partie, qui condamne plusieurs particulières trouvées vêtues de toiles peintes, en deux cents livres d'amende chacune (17 mai 1730). Plusieurs de ces femmes avaient été vues à leur fenêtre, et cela avait suffi pour attirer sur elles les foudres protectionnistes de la justice royale[2].

En dehors de l'engouement pour les indiennes et de l'attrait du fruit défendu, le bas prix de celles qui venaient en contrebande en faisait une précieuse ressource pour les petites gens.

Aussi le pouvoir royal eut-il beau lutter longtemps contre ce que ses conseillers jugeaient une folie économique, le public eut le dessus : des ateliers clandestins existaient un peu partout (pas à Troyes, cependant, semble-t-il) ; concurremment avec la Compagnie des Indes, avec les Anglais, les Hollandais, les Allemands, les Suisses, ils fournissaient tout le monde, le peuple, la bourgeoisie, la noblesse et jusqu'à la cour elle-même, de l'étoffe prohibée, devenue d'autant plus précieuse et désirable. En sorte que, lorsqu'après soixante-treize ans d'une guerre inutile, pendant laquelle il n'avait pas été rendu moins de deux édits, quatre-vingts arrêts et un nombre encore plus grand de déclarations, rapports, ordonnances, jugements, etc., Louis XV leva enfin, en 1759[3], l'interdit

(1) Bibl. de Troyes, Coll. Carteron, vol. 31-XVI.

(2) Bibl. nat., Coll. de Champ., vol. 73, fol. 156-157.

(3) Arrêts des 5 septembre et 28 octobre 1759, portant règlement pour la marque des toiles peintes et imprimées dans le royaume.

qui pesait depuis si longtemps sur les toiles peintes, il ne fit que régulariser un état de choses rendu irrépréhensible par la désobéissance générale[1].

HISTORIQUE DE LA FABRICATION A TROYES

La ville de Troyes, grande productrice de toile et déjà renommée pour ses blanchisseries, ne fut pas longtemps sans voir acclimater chez elle la nouvelle industrie, et elle fondait sur ces créations un espoir que révèlent les écrits contemporains :

« Les Manufactures elles-mêmes, soit dans la composition des machines dont elles empruntent les secours, soit dans leurs propres productions, ne doivent-elles pas au dessin une partie de leurs succès et de leurs avantages ? Nous en avons l'exemple sous nos yeux. Celles que nous voyons, depuis quelques années, fleurir dans un de nos Fauxbourgs, faites pour être un jour rivales de l'Inde, sinon par le brillant des couleurs, dont la nature ne favorise que certains climats privilégiés, du moins par l'art de les

---

(1) Je dois presque tous les éléments de ce préambule à l'ouvrage de M. Edgard Depitre, *La Toile peinte en France au XVIIe et au XVIIIe siècles* (Paris, Marcel Rivière, 1912), et à M. Henri Clouzot, conservateur de la Bibliothèque professionnelle d'art industriel Forney, à Paris, à l'instigation de qui j'ai entrepris les recherches qui ont abouti à l'établissement de la présente étude, ce dont je le remercie. — M Clouzot prépare un magistral travail d'ensemble sur *la Toile peinte en France*, et notamment sur *la Manufacture de Jouy*.

nuancer et par le fini du travail, peuvent-elles se passer du dessin ? [1] »

« La ville de Troyes... fournit des toiles peintes, et l'augmentation de prix que leur donne l'impression, mérite d'être comptée parmi les efforts heureux de l'industrie. [2] »

Témoin encore la circulaire suivante, de l'époque révolutionnaire [3] :

Commerce avec l'Espagne. Les administrateurs du département de l'Aube et le Commissaire du Directoire exécutif, aux Fabricans, Manufacturiers et Négocians de la Commune de Troyes et du Département.

Troyes, 11 vendémiaire an VII.

.... Vous n'aviez qu'une seule manufacture de toiles peintes (avant 1789), vous en avez trois, et leur activité ne restera pas sans effet : bientôt avec quelques soins et l'instruction qui leur manquait, et qu'elles peuvent acquérir en fréquentant notre cours de chymie et notre école de dessin, elles balanceront les plus belles fabriques de l'Helvétie et nos manufactures si justement célèbres de Jouy et de Bercy.

*
* *

Le succès ne fut pas aussi complet qu'on se flattait de l'obtenir ; toutefois, pendant plus de cinquante ans des fabriques d'indiennes fonctionnèrent à Troyes et y occupè-

---

(1) *Discours pour la distribution des prix de l'Ecole royale-gratuite de dessin de la ville de Troyes...*, le 5 septembre 1785, par M. Charbonnet.— Comme pour justifier l'appel de l'orateur, les trois années qui suivirent, le prix d'ornement de l'école fut obtenu par un élève, Charles Silvestre, qui plus tard fut pendant de longues années dessinateur chez Joseph Anheim, imprimeur d'indiennes.

(2) *Rapport* du procureur-général syndic (J.-Cl. Beugnot) à l'assemblée du département de l'Aube, 3 novembre 1790, p. 40.

(3) Troyes, Sainton père et fils, in-4° de 5 pp. (Arch. mun., F*).

rent jusqu'à cinq et six cents ouvriers de tout âge et de tout sexe.

Dès 1764 ou 1766, plutôt à cette dernière date, Claude-Edme Debure, fabricant de papier au moulin Le Roy, établit à proximité de sa papeterie une manufacture d'indiennes que Mlle Morlet transporta dans le quartier de Croncels, aux Terrasses, et qui semble s'être fondue, avec celle que créèrent en 1777 MM. Tézenas et Grasson et qui passa à Geoffroy-Prieur, entre les mains de Desjardins, Oudan et Cie, dont les opérations finirent avec l'année 1811.

En 1792, Joseph Anheim ouvrait aux Bas-Trévois un atelier qui subsista jusqu'à la disparition de cette industrie à Troyes en 1828.

MM. Rozet, Martinet et Cie s'installèrent, dans le même but, à la Trinité-Saint-Jacques, en l'an IV.

En l'an XI, Roust, Ranguise et Piquet montèrent un atelier aux Bas-Trévois, non loin de Joseph Anheim, leur ancien associé.

En l'an XII, Amandry-Fleuriot et Cie s'établirent à l'entrée de Croncels ; Gazon et Cie leur succédèrent peu après, pour quelque temps.

Je passe sur les noms d'imprimeurs encore plus éphémères, douteux même, peut-être simples associés. On les retrouvera dans l'étude consacrée à chacun des ateliers et à leurs directeurs. Car l'instabilité était grande dans la corporation, tant à cause des événements politiques que du recrutement des bras à l'étranger. Cette étude s'en ressent même par certaines obscurités, certaines imprécisions dans la succession des propriétaires et dans la situation des locaux, imprécisions que l'abondance relative des documents n'a parfois servi qu'à augmenter.

*
* *

En autorisant la fabrication en France des toiles imprimées, le pouvoir n'avait pas complètement lâché la bride aux entrepreneurs. Une législation très étroite réglait les dimensions et les qualités des toiles, protégeant les consommateurs et les producteurs honnêtes contre la concurrence des mauvaises marchandises. Les deux arrêts de 1759 soumettaient les toiles peintes à la marque imposée aux autres étoffes ; elles ne pouvaient être vendues que munies du « plomb de teinture » constatant la nature de celle-ci et l'examen qui en avait été fait par les préposés à cette vérification.

Des lettres patentes du 5 mai 1779, concernant les manufactures[1], laissèrent aux fabricants la liberté de faire des étoffes différentes de celles pour lesquelles existaient des marques officielles, et instituèrent à leur usage des plombs spéciaux destinés à témoigner de leur origine nationale, indépendamment du plomb de teinture, que l'arrêt du Conseil du 18 avril 1782 astreignit à être contremarqué dans les bureaux de visite[2].

En vertu de ces prescriptions, le 15 juin 1782, les gardes jurés du bureau de visite et marque des étoffes de soie, laine, fil et coton de Troyes, saisirent treize pièces de basins et toiles teintes et imprimées, apportées par le sieur Berthelin de Chaufour[3], négociant en cette ville, pour être visitées, et qui ne portaient pas le plomb de

(1) Arch. mun., *Abonnement des édits et arrêts*, 1779.

(2) *Ibid.*, 1782.

(3) Jean-Nicolas Berthelin, né le 14 septembre 1753 (Saint-Jean), fils d'Edme Berthelin, marchand, et de Charlotte Watier de Puisieux. Il avait épousé Geneviève du Chaufour vers 1774, d'après les *Archives historiques*, et mourut en 1837, chevalier de la Légion d'honneur. Il fut maire de Doulevant (Haute-Marne) et conseiller général.

teinture faute duquel les visiteurs ne pouvaient connaître « si l'intention du marchand et du teinturier était que les dites pièces fussent introduites dans le commerce comme bon teint ou petit teint ». La même année, aux foires de septembre, ils saisirent également sur des marchands forains, et pour le même défaut de plombs de teinture, des toiles provenant des manufactures de Jouy (Oberkampf et Cie), Courcelles-sur-Blaise (Zeller et Vespirer[1]), Melun (Perrenod et Cie). Les marchands déclarèrent tous qu'ils croyaient ces manufactures exemptes de la marque, et j'ignore quelle suite eut la saisie opérée sur eux ; mais neuf saisies de semblables marchandises furent encore faites au commencement des foires de septembre[2].

Prévues indirectement dans les actes qui précèdent, les toiles imprimées ne tardèrent pas à motiver, par suite de l'extension de leur fabrication, des dispositions particulières et des règles uniformes. Un arrêt du Conseil du 10 novembre 1785 soumet les entrepreneurs à des déclarations préalables et leurs produits à l'examen de bureaux de visite qu'un autre arrêt du 19 janvier 1786 établit tout exprès pour cet objet, à partir du 1er avril suivant[3].

L'article 1er de ce dernier arrêt institue ces bureaux, pour la généralité de Champagne, à Troyes et à Vassy. Celui de Troyes était d'ailleurs situé au bureau ordinaire de visite et de marque des marchandises, rue Champeaux, mais on le pourvut d'un matériel distinct de celui dont on usait jusqu'alors. En voici le procès-verbal d'installation :

---

(1) Ce nom est orthographié ailleurs « Vespiser » (*Etat* de 1785, publié par M. Depitre, p. 257) et « Wispizer » (Arch. nat., F12, 107). La forme correcte serait Wespiser, que porte actuellement, à Troyes, une famille originaire de Tagsdorf près Mulhouse.

(2) Arch. mun., Police.

(3) Arch. mun., *Abonnement des édits et arrêts.*

L'an mil sept cent quatre vingt six, le trente un mars, heure de unze du matin, nous François Nas Sourdat, conseiller du roy, lieutenant général de police de la ville, fauxbourgs et banlieue de Troyes, juge des manufactures, nous sommes transporté, assisté de notre greffier, au bureau de visite et marque des toilles et marchandises, rue Champeaux, où estant,

Aurions fait monter en notre présence une presse et les coings à nous adressés de la part du Conseil pour la marque des plombs qui doivent être apposez à commencer dès demain premier avril, suivant et conformément aux arrêts du Conseil des 10 novembre 1785 et 19 janvier dernier, sur les toilles peintes et imprimées[1], laquelle presse montée et établie par les sieurs Prevot, me serrurier, et Michel, me menuisier, aurions fait jouer et appliquer les marques sur un plomb d'essay attaché à un papier portant Instruction pour l'arrangement des plombs, lequel plomb ainsi empreint par les coings et poinçons ci-dessus porte : d'un côté, TOILES PEINTES NATIONALES pour exergue et au milieu l'écusson de France environné du cordon de l'ordre du St Esprit, le dit écusson accolé de deux serpents en sautoir ; et de l'autre côté, BUREAU DE TROYES accosté de deux fleurs de lys, un caducée au dessous de l'inscription. Sur l'un et l'autre coing, un cordon ou grenetis l'un plus fin et l'autre plus large. Aurions réitéré le dit essay sur trois plombs que nous aurions pris dans le baril, après avoir fait placer les coings sur leurs différends, l'écusson dessous. Après quoi aurions fait appeller les sieurs Pajot, concierge et controlleur du bureau, et Sartiau, adjoint, auxquels aurions donné charge et commandement, de par le Roy, de faire par provision et jusqu'à ce que le Conseil nous ait envoyé la commission pour un préposé, aux termes des arrêts susdattez, le service de la marque des toilles peintes imprimées, et de se conformer en tout aux dispositions desdits arrêts du Conseil des 10 novembre 1785 et 19 janvier 1786, à peine d'être garands et responsables de l'inexécution d'iceux ; avons en conséquence fait attacher et afficher, dans le dit

(1) Ces deux arrêts avaient été communiqués en multiples exemplaires imprimés, dès le 5 mars, par le lieutenant de police, aux gardes jurés des Marchands et des Fabricants, assemblés à cet effet au bureau de visite.

Bureau, un exemplaire en placard desdits deux arrêts du Conseil des 10 novembre 1785 et 19 janvier 1786, ensemble d'un Avis au Commerce imprimé, pour la tenue et ouverture du bureau pour la marque des dites toilles peintes imprimées, indicatif qu'à commencer de demain samedy premier avril, unze heures du matin, le dit bureau se tiendra les lundy, mercredy et samedy de chaque semaine, ou les veilles en cas de feste, à unze heures du matin.

Avons de plus remis et donné en garde au dit sieur Pajot la dite presse, le boulon servant de balancier, ensemble la quantité de unze mil quatre cent soixante huit plombs renfermés dans un baril pesant deux cent soixante treize livres, suivant la lettre de voiture vérifiée, deux cent soixante douze suivant le bulletin du poids du Roy, destinés à la dite marque, à l'effet de représenter les dits plombs ou autant de pièces de dix huit deniers de la recette desquelles nous avons chargé ledit Pajot, ce acceptant, ainsi que des presse et plombs ci-dessus.

Avons remis au dit sieur Sartiau, au dit titre de charge et dépôt, un registre de nous cotté et paraphé, contenant deux cent quarante huit feuillets, pour y inscrire les toilles peintes imprimées qui seront revêtues des dits plombs, ensemble les deux coings avec la goupille pour les serrer, portant la marque et empreinte ci-dessus désignée, lesquels registre, coings et goupille le dit sieur Sartiau renfermera dans un coffre au dit Bureau ou prendra en charge à chaque diée[1] du dit exercice de la marque des dites toilles peintes imprimées, et sera le dit registre, à chaque diée, signé et arrêté par les dits sieurs Pajot et Sartiau.

Lecture faite du présent procès-verbal aux dits sieurs Pajot et Sartiau, ils ont déclaré savoir le sieur Pajot se charger des objets ci-dessus à lui remis et le dit sieur Sartiau des objets aussi à lui remis. Fait en présence du sieur Roglet, garde juré en exercice, et des sieurs Prevot et Michel, serrurier et menuisier, et ont les dits comparants signé avec nous et notre greffier les an et jour susdits.

ROGLET, SARTIAU, PAJOT, MICHEL, PRÉVOST, SOURDAT, POTIÉ.

---

(1) Diée, journée. Du latin *dies*, très certainement ; mais je ne trouve ce mot dans aucun dictionnaire.

La série Police des Archives municipales nous a livré quelques échantillons du plomb des toiles peintes ; ils ne répondent pas tout à fait à la description donnée par le procès-verbal ci-dessus, qui semble avoir mal interprété le support de l'écusson de France. En voici une reproduction aussi fidèle que possible ; elle est plus conforme au texte de l'article II de l'arrêt du 19 janvier 1786 :

« Art. II. Les coins destinés à frapper les plombs dont seront revêtues les toiles peintes et imprimées, seront gravés par le sieur Gateaux, Graveur des Médailles, que Sa Majesté a commis à cet effet. Ils seront de forme ronde, et auront neuf lignes de diamètre. Ils porteront pour empreinte l'écusson de France, supporté par deux cornes d'abondance, entrelassées du cordon de l'Ordre du Saint-Esprit, avec *Toiles peintes nationales* en légende ; et de l'autre côté en inscription, le nom du bureau de visite, entouré d'une guirlande de fleurs... »

Le *Journal de Troyes* du 5 avril 1786 (p. 54), l'*Almanach de Troyes* pour 1787 (p. 218) annoncèrent l'ouverture du bureau.

AVIS

Le Bureau de visite et marque des toiles peintes imprimées, établi par les Arrêts du Conseil des 10 Novembre 1785 et 19 Janvier 1786, a été ouvert le premier Avril. Il se tiendra les

lundi, mercredi et samedi de chaque semaine, à onze heures du matin. Lorsque ces jours seront des jours de fête, le Bureau se tiendra la veille à l'heure susdite.

Les Marchands et Négociants qui ont desdites toiles peintes imprimées non revêtues de plombs, sont tenus de les présenter dans le mois, pour être revêtues des plombs usités avant les Arrêts du 10 Janvier et 19 Novembre derniers *(sic)*.

Ce Bureau est situé rue Champeaux, au Bureau de visite des toiles.

La Révolution rendit bientôt pleine liberté à la fabrication des toiles imprimées, comme à tous les commerces et à toutes les industries, et il n'en est question, dans la législation de cette époque, qu'aux Tableaux du maximum, où elles sont tarifées, à l'aune de Paris :

Toile à mouche (mouchetée ?), trois livres sept sols ;

Toile imprimée bleue, quatre livres treize sols ;

Toile imprimée, fond blanc, six livres ;

Toile imprimée, fond mêlé, six livres treize sols ;

Toile imprimée, fond bleu et rouge, huit livres ;

Calmande rayée, trois livres sept sols ;

Siamoise, sept huits de large, bleu et blanc, chaîne blanche, cinq livres ;

Autre à chaîne noire, quatre livres ;

Autre rouge des Indes, sept livres ;

Toile des Indes, cinq huit, rouge, neuf livres cinq sols ;

Lustrine surguinée, dix livres.

. . . . . .

Le Consulat crut devoir prendre certaines mesures restrictives. Un arrêté du 6 brumaire an XII (29 octobre

---

(1) *Tableau du maximum du prix des marchandises et denrées détaillées en la Loi du vingt-neuf septembre mil sept cent quatre-vingt-treize* ; Troyes, veuve Gobelet ; in-4°. P. 12.

1803) impose à leur entrée en France tous les cotons en laine et filés, les toiles de fil et coton, celles de coton pur, ainsi que les mousselines ; mais les toiles entrées blanches et destinées à être imprimées ou peintes seront détaxées à la sortie du territoire. C'était là, en somme, un acte protecteur de l'industrie nationale, car les cotons en laine, c'est-à-dire bruts, étaient soumis à un droit insignifiant, tant à l'entrée qu'à la sortie (50 c. par myriagramme), tandis que ceux filés ou tissés, de même que les toiles peintes, payaient des taxes très élevées.

L'administration impériale s'enquit un peu plus tard de l'effet produit par cette réglementation sur l'industrie qu'elle avait voulu favoriser. Le 30 janvier 1806, M. de Champagny, ministre de l'intérieur, prescrivit aux préfets d'ouvrir une enquête sur l'état des manufactures d'indiennes. Son questionnaire était ainsi conçu :

1. Noms des entrepreneurs ;
2. Date de leur établissement ;
3. Nombre des ouvriers qu'ils emploient ;
4. Nombre des toiles qui y sont imprimées ;
5. Lieux où elles s'approvisionnent de toiles blanches ;
6. Lieux où s'écoulent ordinairement leurs produits ;
7. Observations. Indiquer si depuis le décret du 6 brumaire an XII il y a eu plus ou moins d'ouvriers dans les manufactures de toiles imprimées ; énoncer si l'on doit attribuer à ce décret l'augmentation ou la diminution.

Le questionnaire était daté du 30 janvier 1806 ; il n'y fut répondu qu'en 1808, et les colonnes 3 et 4 comportent des indications pour ces deux années, ce qui double l'intérêt de la réponse en permettant une comparaison. Aussi, et bien que le préfet de l'Aube n'ait pas émis son avis sur les conséquences de la dernière législation, les

renseignements qu'il a fournis nous ont donné de précieuses indications[1].

*
* *

D'autres documents, tant de source officielle que de source privée, permettent de suivre d'une façon à peu près continue la fabrication des toiles imprimées à Troyes.

On a vu plus haut qu'en 1777 il y avait au moins deux manufactures, une seule en 1789, deux en 1792, trois de 1795 à l'an XI. Selon le *Dictionnaire universel de la géographie commerçante*, par J. Peuchet (Paris, Blanchon, an VII-VIII), il n'y en aurait eu que deux alors ; mais ce chiffre provient certainement de renseignements incomplets. Cet ouvrage en parle ainsi (pp. 680, 681) :

« Troyes. Deux manufactures de toiles peintes façon d'orange[2]...

« Manufactures de toiles peintes et autres étoffes. On y imprime des toiles de coton et de fil de toutes qualités, des draps de coton, des mouchoirs, façon de Masulipatan ; des silésies, des baracans ; des siamoises et toutes les étoffes en laines qui sont susceptibles d'impression ; ce qui en sort est bon teint et fort estimé. »

Mieux placés pour être bien informés, les citoyens Loiselet et Descolins, dans une *Description abrégée du*

---

(1) Les réponses à cette enquête sont aux Archives nationales, F[12] 1562. J'en dois la connaissance à l'obligeance de M. H. Clouzot.

(2) Les toiles imprimées étaient appelées fréquemment, à Troyes, « toiles d'Orange », ou « toiles façon d'Orange » ; cette ville, qui en fabriquait déjà au XVIIe siècle, s'y était adonnée de nouveau dès 1757 (maison Jean Rodolphe et Laurent Wetter) et produisait notamment des mouchoirs, des fichus et des rideaux fort prisés de la clientèle provençale. (H. Clouzot, *Les Toiles de Jouy*, *Revue de l'art ancien et moderne*, 1908, p. 133.)

département de l'Aube, datée du 15 fructidor an VII[1], établissent plus exactement les faits contemporains, s'ils se trompent sur la date de la création des premiers ateliers (p. 7) :

« Une manufacture de toiles peintes manquoit au commerce de Troyes. Cette main-d'œuvre augmente la valeur des marchandises fabriquées, en procure un plus grand débit, et occupe des bras, surtout beaucoup d'enfans hors d'état de gagner leur vie, et qui prennent l'habitude du travail.

« Indépendamment de ces considérations commerciales, de pareils établissemens multiplient nécessairement les connoissances utiles, puisque le dessin, la gravure, la mécanique et la chymie y sont employées de concert, et que le succès dépend de l'application de ces sciences et arts faite à propos par un homme instruit.

« La première s'établit à Troyes en 1774 : d'abord une ou deux tables, puis trois ou quatre ; mais en 1778 elle prit consistance : de 1778 à 1792, il s'y imprimoit par an dix mille pièces de 18 mètres ; aujourd'hui il ne s'y en imprime que sept à huit mille.

« En 1792, il s'est élevé une seconde manufacture qui s'est aussi accrue insensiblement.

« En 1795, une troisième s'est établie et agrandie en très peu de tems. Le résultat est qu'il peut s'imprimer dans ces trois manufactures environ 14.000 pièces de 18 mètres.

« Mais il est à observer qu'il y a quelques années, les quatre cinquièmes des toiles imprimées étoient de fabriques

---

(1) Troyes, F. Mallet ; in-4° de 20 pp. — La partie de ce mémoire consacrée aux manufactures et au commerce est due au citoyens Descolins ; elle a été reproduite par le *Journal de l'Ecole centrale*, 19 nivôse an VIII p. 4-5) et 19 prairial an VIII (p. 2) pour ce qui concerne les toiles peintes.

française et troyenne, au lieu qu'aujourd'hui les cinq septièmes sont en marchandises étrangères, venant de l'Inde, et qui se débitent en France ; en sorte qu'il résulte du tableau lumineux et comparatif fourni par le cit. *Oudan*, associé de la plus forte de ces manufactures, que la balance du commerce est au préjudice de France de 2.225.000 fr. pour les seuls objets imprimés dans ces trois ateliers. »

Un peu plus tard, en l'an IX, le préfet Bruslé, rédigeant un *Mémoire sur la statistique du département de l'Aube*[1], n'oublie pas de mentionner l'industrie des indiennes (p. 25) :

« Il y a trois manufactures de toiles peintes, qui peuvent imprimer 14.000 pièces de 18 mètres. Les chefs de ces manufactures connaissent et ne peuvent employer à cause des premières dépenses d'établissement, les nouvelles inventions appliquées à l'art d'imprimer les toiles, principalement la substitution d'un cylindre aux planches d'impression. »

Le même administrateur, l'année suivante, dressant un *Tableau statistique du département de l'Aube*[2], se borne à reproduire (p. 73) les indications données par la *Description* de Loiselet et Descolins.

L'Indicateur de l'Aube, Almanach historique, géographique et politique du département de l'Aube et de la ville de Troyes pour l'an IX[3], est plus explicite ; mais il pèche aussi sur la question des origines, aussi ne citerai-je son article que pour les appréciations techniques qu'il contient (pp. 178-179) :

« *Toiles peintes.* Dans une ville considérable par sa fabrique de toileries, une manufacture de toiles peintes

(1) Troyes, Sainton, an IX ; in-4° de 44 pp.

(2) Paris, Imprimerie des Sourds-Muets, an X ; in-8° de 116 pp.

(3) Troyes, Sainton père et fils ; in-24 de (48)-316 pp.

devenait un établissement utile au commerce ; cette manufacture, le citoyen Debure, père, l'a élevée en 1764. Quelque tems languissante, elle s'est accrue en 1774, et a pris entre les mains de Mlle Morlet une véritable consistance en 1778. Elle a joui depuis d'un succès assez soutenu. En 1792 et 1795, il s'est élevé à Troyes deux manufactures du même genre, travaillant, soit pour leur compte, soit pour celui des négociants de Troyes. Les impressions qui se font dans ces différens atteliers sont à simple ou double garance, ou au petit teint, avec une ou plusieurs couleurs et à fonds divers. Elles s'exécutent sur toile, basins, siamoises, guinets, etc., ou sur mouchoirs, draps de coton, etc. Le prix en varie suivant les fonds, le nombre et la solidité des couleurs et des enluminures. Les toiles qu'on y employe sont partie de la fabrique de Troyes, ou de Suisse, ou des Indes. Ces fabriques occupent beaucoup d'ouvriers et d'enfans. Les journées de travail depuis la pinceauteuse, troisième classe, jusqu'au dessinateur, sont depuis 2 jusqu'à 30 fr. par décade.

« On évalue de 14 à 15 mille le nombre des pièces (de 18 mètres) qui s'impriment annuellement dans ces trois manufactures. »

Trois ateliers en l'an IX : Morlet et Cie, Anheim et Cie, Rozet, Martinet et Cie [1] ; trois encore en l'an XII, où cette dernière société a disparu, tandis que s'est élevée ailleurs celle de Piquet, Roust et Ranguise [2] ; à la fin de la même année, Amandry, Fleuriot et Cie paraissent à leur tour, portant à quatre le nombre des ateliers troyens.

Ensuite les documents sont déconcertants.

L'exposition organisée à l'Hôtel de Ville, en 1805, lors

(1) *Indicateur de l'Aube.*

(2) *Annuaire de l'Aube.*

du passage à Troyes de Napoléon Ier, ne réunit que trois imprimeurs sur toile : Oudan et Cie, Anheim et Cie, Roust, Ranguise et Piquet[1] ; mais le quatrième, Amandry, Fleuriot et Cie (ou déjà Fleuriot et Cie), pouvait n'avoir pas pu prendre part à cette manifestation industrielle, en raison de sa trop récente installation. Passons donc.

Un Etat du nombre des individus occupés dans les fabriques et manufactures de la ville de Troyes[2] donne pour 1808 les chiffres suivants : « *Cinq* manufactures d'*impression en toile*, occupant 60 ouvriers ; en occupaient 500 dans les années précédentes. »

Cinq manufactures d'indiennes ! Où était la cinquième ? Peut-être y comprenait-on quelque gros commerçant de cette marchandise, comme Ferrand et Baudot, successeurs de Rozet et Martinet ? Passons encore.

L'enquête Champagny compte trois maisons, ainsi présentées :

« *Oudan et Cie*, fondée en 1777 ; 140 ouv. en 1806, 105 en 1808 ; 7.000 pièces de 18 mètres par an.

« *Anheim et Cie*, fondée en 1791 ; 132 ouv. en 1806, 127 en 1808 ; 5.000 à 7.000 pièces.

« *Ranguise et Cie*, fondée en l'an XI ; cet entrepreneur ne travaille que pour des négocians de Troyes, qui font imprimer sur toiles du pays et en *faux teint*.

« *Provenance des toiles*. — Particulièrement à Paris pour les marchandises de l'Inde. Les trois quarts viennent des fabriques de l'Inde et de la Suisse, et l'autre quart des fabriques françaises.

« On imprime peu sur toiles de coton de France, parce

---

(1) *Relation du passage et du séjour de Leurs Majestés Impériales et Royales et de Sa Sainteté Pie VII à Troyes*, dans le mois de germinal de l'an XIII (avril 1805) ; Troyes, Gobelet, 1806 ; in-1°.

(2) Arch. mun., série F.

qu'elles ne sont pas aussi bien fabriquées que celles de l'Inde ; qu'elles sont presque toujours mal blanchies ; qu'on ne trouve ni les qualités, ni les longueurs convenables ; que l'impression n'est pas aussi belle sur les marchandises françaises ; en un mot qu'on ne peut faire ce que le fabricant appelle un assortiment. »

Voilà une énumération bien précise appuyée de commentaires qui révèlent un enquêteur bien renseigné.

Pourquoi, alors, l'*Almanach du commerce de Paris, des départements, de la France et des principales villes du monde*[1], dans sa liste des Manufactures de toiles peintes et mouchoirs de Troyes pour 1808, ne donne-t-il comme imprimeurs sur toile que « Floriot et Cie, Hanheim et Cie, Oudan et Cie », omettant Ranguise et Cie, qui cependant existaient encore au fond des Bas-Trévois, bien indépendants de Fleuriot et Cie établis à l'entrée de Croncels ?

Je n'en sais rien : j'en conclus qu'il ne faut se fier aux documents statistiques que faute d'autre chose, et je renvoie aux articles consacrés à chaque atelier, où leurs dates extrêmes d'existence sont presque toutes fixées sûrement.

N'ayant plus ensuite que l'*Almanach de Paris* pour guide, les choses se simplifient : il donne les trois mêmes maisons en 1809, trois encore en 1810, Gazon et Cie ayant remplacé Fleuriot et Cie (cette année-là, les trois ateliers réunis produisaient de 14.000 à 15.000 pièces) ; deux en 1811, Gazon et Cie étant disparus ; Anheim reste seul en 1812, après la faillite de Oudan ; encore était-il depuis quelques années réduit « à un état de presque nullité [2] ». Sa manu-

(1) Bibl. nat., V 27664. — Ce très utile *Almanach*, dont la collection de la Bibliothèque nationale va de l'an VI à 1856, y porte les cotes V 27653 à 27712. J'en dois le dépouillement à M. A. Didier.

(2) Demande d'emploi de Charles Silvestre, 15 mars 1815 (Arch. mun.).

facture subsista néanmoins jusqu'à 1828, après être passée aux mains de ses gendres.

Il ne m'appartient pas d'épiloguer sur les causes de la décadence des fabriques de pseudo-indiennes dans notre ville ; elles durent être les mêmes que pour toute la France. M. H. Clouzot les expose ainsi dans les conclusions du travail qu'il prépare et dont il a bien voulu me confier le manuscrit :

« La guerre maritime en arrêtant l'arrivage des cotons et des toiles du Levant, la perte des colonies en supprimant un débouché important, la difficulté de recruter la main-d'œuvre, les frais de transport des produits chimiques et des combustibles, la concurrence des manufactures de Jouy, de Rouen et de Mulhouse, à la foire de Beaucaire, le grand marché de la Provence, s'étaient ajoutées aux causes générales de crise, telles que les troubles de la Révolution, la dépréciation des assignats, les guerres du consulat et de l'empire, qui frappèrent toute l'industrie française, mais pesèrent plus lourdement sur des manufactures déjà en décadence...

« Sous l'ancien régime, les petits établissements font l'exception ; alors, il faut de grosses mises de fonds, les usines sont montées par des sociétés de capitalistes ; après la Révolution les privilèges sont inutiles, les baux à bas prix ; on crée, presque sans ressources, de nombreux ateliers qui ne résisteront pas aux perturbations causées par les levées d'hommes et la dépréciation des assignats.

« Puis l'apparition de nouveaux procédés, celle notamment de la machine à imprimer au cylindre, fait que certaines usines (Jouy en 1800, Saint-Denis, Beauvais, Choisy-le-Roy et quelques autres en 1805), prennent une avance considérable et que les autres, ne pouvant plus lutter, disparaissent successivement. Les guerres de l'empire

en font une véritable hécatombe et on voit se dessiner le mouvement qui aboutira à centraliser la production dans un petit nombre d'usines. »

C'est donc avec raison que M. Amédée Aufauvre, dans une notice nécrologique qu'il consacra au dernier représentant troyen de cette industrie, a pu dire[1] : « M. Colas-Anheim... a attaché son nom aux tentatives d'introduction de la fabrique des toiles peintes. Si cette industrie n'a pu réussir, il est juste de constater que c'est par suite de circonstances générales que la volonté et l'énergie de quelques personnes ne pouvaient vaincre. »

*
* *

Parmi les causes de l'anéantissement de nos usines locales, figure la concurrence des machines. Elle aurait pu être facilement enrayée, s'il fallait en croire les offres d'un menuisier de Sézanne qui adressait, en 1807, à Monsieur le Maire de Troyes, la lettre suivante[2] :

Sézanne, ce 15 février 1807.

Monsieur,

Le désire de me rendre utile à la Société fait que je prend la liberté de vous annoncer que je viens de trouver un moyen d'imprimer les toille avec une méchanique de peut de dépence mais d'une diligence singulière. Avec cette méchanique on peut imprimer trois cent aune par jour sans le moindre inconvénient et sans qu'il ce trouve ny rencontre ni aucune marque de racord. La dépence de cette machine ne coûte pas tant que la moindre planche à dessin, elle est d'une manière sileindrique et elle peut s'établire de toute la largeur des toille que l'on veut imprimer et elle est d'une manière si expéditive que quand la table aurait cent aunes de long on pouroit l'imprimer en moins

(1) *L'Aube* des 9-10 avril 1857.

(2) Arch. mun., série F.

de deux heure et sans lever la machine de dessus. Je vous prie donc, Monsieur, de vouloir bien l'annoncer au directeur de l'imprimerie des demoiselles Morlai, en l'assurant que je n'avance pas cette proposition sans en avoir fait l'épreuve. Et si on accepte mon projet vous voudrez bien m'honorer d'une réponce le plutot possible et vous obligerez un malheureux que le sort persécute à outrance et que la triste position où il se trouve lui fait chercher des moyens honête pour faire exicter sa fammille. Je préviens monsieur le curé de Barberai [1] qui ne manquera pas de vous ren lre sa visite et de vous accompagner pour la démarche que je vous prie de faire pour moi. Si on reçoit la proposition que vous ferez en mon nom je me transporterai à Troyes aussi tôt que j'aurai reçu votre réponce.

Je suis en attandant, Monsieur, votre très humble et très soumis serviteur.

FRANÇOIS,
ménuisier.

Rien n'indique la suite qui fut donnée à cette proposition.

Le procédé du menuisier François est décrit d'une manière trop vague pour que l'on puisse savoir ce qu'il était au juste. Il ne semble pas qu'il s'agisse de l'impression à l'aide de rouleaux gravés au lieu de planches, comme il en existait depuis peu dans quelques usines ; mais plutôt d'un système qui présentait successivement à la planche, fixée sur une table, les diverses parties de l'étoffe enroulée autour d'un cylindre tournant sur son axe.

---

(1) Jean-Baptiste-Etienne Fleury, né le 15 décembre 1755, curé de Barberey-Saint-Sulpice, près Troyes, de 1789 à 1814. Il était fils d'un menuisier de Sézanne, ce qui explique que le menuisier François l'ait choisi comme intermédiaire.

MONOGRAPHIES DES ATELIERS

Atelier des Hauts-Trévois (Papeterie) : Cl.-E. Debure, 1766?-1770; Morlet et Cie, 1774?; Desjardins, Oudan et Cie.

Le 16 août 1766, Claude-Edme Debure, propriétaire des moulins à papier appelés les Moulins Le Roy (la « Papeterie de Saint-Julien » d'aujourd'hui), ainsi que de maison, jardin et pré situés au bas des dits moulins, proche le canal des Trévois, voulut établir une manufacture pour l'impression des toiles peintes façon d'Orange ; à cet effet, il demanda à la municipalité l'autorisation de construire une bonde pour faire passer une portion de l'eau du dit canal dans son pré. Agréée par le bureau de l'échevinage et par le procureur du roi, cette requête fut soumise le 18 septembre à l'examen du voyer Antoine Dauvet, inspecteur des ouvrages de la ville, lequel estima que la bonde pouvait être posée à quatre pieds et demi au-dessous du dessus des vannes du moulin et avoir quatre pouces (12 centimètres) de largeur au carré, soit seize pouces carrés d'ouverture, en spécifiant qu'au cas où la manufacture viendrait à cesser de fonctionner, la bonde serait réduite à la grosseur de l'éteuf[1]. En même temps,

(1) L'éteuf, esteuf ou estœuf (on prononçait *éteu*) était autrefois une boule qui servait à jouer à la paume. Sa composition et son poids étaient fixés par les statuts des maîtres paumiers, ce qui implique une grosseur à peu près uniforme qui se rapproche beaucoup de celle des balles recouvertes de parchemin, avec lesquelles nos enfants jouent à la balle pourrie, à la balle au chasseur, etc., c'est-à-dire six centimètres environ de diamètre, ou deux pouces. L'origine de ce terme est controversée, mais les diverses hypothèses émises à ce sujet comportent toutes la signification de boule. — Les lexicographes, même Grosley dans son *Vocabulaire troyen*, n'indiquent pas

il donna l'alignement d'un bâtiment d'environ trente pieds de longueur que Debure désirait faire construire sur la rivière. Approuvés le 22 septembre par l'échevinage, les travaux furent entrepris aussitôt, et le 21 octobre 1766 on en certifiait officiellement la loyale exécution[1].

Il serait donc inexact de dire, avec l'*Indicateur de l'Aube* de l'an IX (p. 178) et l'*Annuaire de l'Aube* de l'an XII (p. 178), dont s'est inspiré M. Boutiot[2] en en dénaturant les indications, que l'industrie des toiles peintes

---

l'emploi de ce mot pour désigner, comme dans le cas qui nous occupe, une mesure ou la représentation d'une mesure. M. Chaumonnot (*Etude sur la dérivation de Troyes*, p. 121) le définit ainsi : « Sorte de matrice ou de manchon cylindrique qui avait le même diamètre que celui à donner à la section des bondes. » L'origine du mot invite à penser qu'il s'agit plutôt d'une boule, en bois ou en métal, qui servait d'étalon à la dimension réglementaire des bondes.

L'usage de cet objet remontait à une résolution du Conseil de ville du 14 juillet 1616, qui avait décidé « que toutes les bondes, auges et canaux par lesquels se faisait la distribution de l'eau pour les particuliers seraient réduits par les propriétaires à la grosseur d'un estœuf » et que pour ce faire il serait mis à leur embouchure « une plaque de fer ou de laton sur laquelle seront gravées les armes de la dite ville, que les dits propriétaires seront tenus de prendre en la chambre du dit Echevinage à leurs frais et dépens...» (Arch. mun., lay. 27, 1re liasse, pièce 33). L'*éteuf* était déposé au greffe ou au « trésor » (archives) de la ville, pour y avoir recours en cas de contestation. Il est possible que, dans la pratique, le nom d'éteuf ait été donné aussi aux plaques, trouées selon le diamètre convenu, qui étaient délivrées aux propriétaires de bondes pour régler le débit de celles-ci.

A considérer les documents dans lesquels il est parlé de l'éteuf (Arch. mun., AA, 28e carton, 2e liasse), il semble qu'en réalité il y en ait eu de plusieurs dimensions ; car si, la plupart du temps, on mentionne : « la largeur ordinaire de l'éteuf », « l'éteuf qui est déposé au trésor », « l'ouverture de deux pouces en carré suivant l'œteuf », on rencontre aussi des variantes : une bonde est dite, en 1731, « en règle et conforme à l'œteuf de deux poulces deux lignes » ; une autre, en 1747, qui avait six pouces de large et cinq de haut, a été réduite et est jugée « plus conforme à l'œteuf, n'estant que de cinq pouces en carré ». Les nécessités de certaines industries, celle des blanchisseurs, entre autres, avaient amené des dispositions spéciales. Mais le diamètre de deux pouces est le plus fréquent, c'est le gabarit initial, dont le niveau de la rivière ne souffre pas.

(1) Arch. mun., AA, 28e carton, 2e liasse.

(2) *Histoire de Troyes*, t. IV, p. 546.

a été introduite à Troyes, par M. Debure père, en 1764, ou en 1765 selon l'abbé Charbonnet[1].

On pourrait objecter, il est vrai, que le propriétaire de la Papeterie avait bien pu installer provisoirement un atelier dans son moulin ; mais d'autres documents démentent cette supposition.

En 1763, M. Debure avait demandé pour son usine à papier le titre de Manufacture royale, à cause des privilèges qui en découlaient. On lui accorda seulement les exemptions dont jouissaient tous ses confrères, en vertu des dispositions de l'arrêt du 27 janvier 1739, portant règlement pour les différentes sortes de papiers qui se fabriquent dans le royaume (articles 44 et 45[2]). Deux ans après, en 1765, au seul titre encore de fabricant de papier, il adressait une nouvelle requête pour demander, en sa faveur, « la conservation des privilèges accordés aux fabriques du royaume ». Il désirait, avec l'exemption du logement militaire, le retrait d'un garde du corps qui lui avait été imposé. Deux nouvelles années passent, Debure revient à la charge. Cette fois, il s'intitule « entrepreneur à Troyes d'une papeterie et d'une manufacture de toiles peintes » et sollicite du même coup l'exemption et une gratification pour sa nouvelle entreprise. La première partie de sa

(1) *Discours pour la distribution des prix de l'Ecole de dessin*, 5 septembre 1785, p. 22.

(2) Debure avait déjà, en 1760 ou 1761, demandé à être exempté du logement d'un garde du corps pour lequel on avait réquisitionné une chambre de son habitation. Cette fois, s'il argue des privilèges accordés aux fabricants de papier par l'arrêt de 1739 et d'une ordonnance de l'intendant, qui l'avait déchargé du logement des gens de guerre, le 8 avril 1742, il expose aussi que, chargé de huit enfants et occupant un grand nombre d'ouvriers, il ne pourrait donner un logement convenable dans sa maison, ouverte de tous côtés et lui servant d'étendoirs. L'intendant s'était rendu à ces raisons et l'avait exempté par ordonnance du 23 janvier 1761. (Arch. mun., H. 15, Mandements du roi, fol. 20-21.)

demande fut encore rejetée ; quant à la deuxième, elle eut au moins la faveur d'un avis favorable de l'intendant de Champagne, Rouillé d'Orfeuil, à Trudaine de Montigny, adjoint à l'intendant des finances son père (21 octobre 1767) : « Cet entrepreneur mérite réellement de la part du Conseil une protection particulière. La nouvelle manufacture de toilles peintes que le s^r de Bure vient d'établir est fort considérable et réussit très bien. Il a actuellement chez lui plus de 500 pièces qui sont finies et, en lui accordant quelques encouragements qu'il mérite par les dépenses considérables qu'il a faites pour cet établissement, ce sera lui fournir le moyen d'étendre sa fillature et de multiplier ses métiers... [1] »

La date de 1766 est d'ailleurs corroborée par un Etat des manufactures de Troyes, dressé le 27 octobre 1767, lequel signale un établissement de toiles peintes existant « depuis un an[2], et par cette mention des *Ephémérides troyennes* de Grosley pour l'année 1767 (p. 101) : « des particuliers ont élevé de leur chef des Manufactures d'un autre genre. Il vient de s'en établir une de Toiles peintes qui se perfectionne et s'étend de jour en jour ».

La date de 1774, attribuée par Loiselet et Descolins[3] à l'érection de la première manufacture de toiles peintes de Troyes, ne doit s'appliquer qu'à l'arrivée des Morlet.

Claude-Edme Debure, fils de François Debure, marchand, et d'Elisabeth Lange, était né à Troyes le 7 mai

---

(1) Arch. de l'Aube, C 1942. — Il semblerait, à voir les derniers mots de cette citation, que Debure fût filateur et non fabricant d'indiennes. Aurait-il donc aussi tissé les toiles qu'il imprimait ? Je ne le pense pas. Il faut voir là, sans doute, des erreurs d'expression dues à l'éloignement et à l'ignorance technique du rédacteur.

(2) Arch. mun., AA, 40e carton, 3e liasse ; Arch. dép., E 1151.

(3) *Description abrégée du département de l'Aube*, p. 7.

1715 (Saint-Jean) ; il avait épousé Marguerite Devaux le 21 janvier 1744 (Saint-Pantaléon) et mourut le 2 juillet 1770 (*ibid.*).

Il paraît qu'en dépit du rapport élogieux de l'intendant de Champagne, qu'on vient de lire, la nouvelle fabrique était demeurée « languissante » entre les mains de son fondateur[1]. M. Debure n'avait tout d'abord engagé qu'un seul spécialiste, un sieur Jacob, qui figure comme fabricant d'indienne dans un état des habitants de Troyes en 1766[2].

Reprise par Mlle Marie Morlet, « elle s'est accrue en 1774, et a pris... une véritable consistance en 1778. Elle a joui d'un succès assez soutenu...[3] »

Cette prospérité est attestée encore par une requête du 21 août 1778, dans laquelle M. Edme Berthelin, écuyer, conseiller et secrétaire du roi, devenu propriétaire[4] du terrain sur lequel s'élevait la manufacture, expose que la bonde ouverte « par ses hauteurs (*sic*)... tant pour la blanchierie que la teinture et autres opérations de la dite

---

(1) *Indicateur* ou *Almanach* de l'an IX, *Annuaire* de l'an XII, p. 178.— Les indications de cet article concernant les toiles peintes ont été fournies par le citoyen Oudan ; fabricant lui-même, il était bien placé pour en parler avec compétence, mais peut-être enclin à diminuer l'importance des entreprises de ses devanciers.

(2) Arch. mun., série G suppl. — Ce dénombrement, retrouvé dans un grenier par mon prédécesseur, n'a pu être utilisé par M. Albert Babeau dans son étude sur *la Population de Troyes au XVIIIe siècle.*

(3) *Indicateur* et *Annuaire*, p. 178.

(4) Edme Berthelin (1731-1817), ancien marchand, époux de Charlotte Watier de Puisieux, avait acquis la manufacture de toiles peintes de Pierre Debure-Larguillon, fils de Claude-Edme Debure, le 21 juin 1878 (min. Odin, ét. Fournier), moyennant 8.000 livres de principal et 1.000 livres pour les vins (Indication de M. Louis Le Clert). Pierre Debure l'avait lui-même achetée de la succession de son père, le 10 mai 1774. En 1778, tenue à loyer par les sieur et demoiselle Morlet, elle consistait en divers corps de bâtiments contenant entre autres : deux salles d'imprimerie, cabinet pour *le* graveur, place pour mettre le cylindre, chambre aux chaudières, chambre pour la teinture et la préparation des toiles, lavage sur la rivière.

manufacture », est devenue insuffisante, tant parce qu'elle a été construite avec peu de soin que parce que la manufacture « prend journellement beaucoup d'accroissement et d'augmentation » ; en conséquence, il demande l'autorisation de la fermer et d'en ouvrir une autre dans la partie supérieure de son terrain, dans les ondes mêmes des Moulins Le Roy, appartenant alors à Pierre Debure, fils de Claude-Edme. Le voyer de la ville estima que la nouvelle bonde pouvait être ouverte à vingt toises trois pieds (quarante-et-un mètres environ) en amont de la première et en détermina la hauteur. Pierre Debure donna son adhésion, mais les religieuses de Notre-Dame-aux-Nonnains, propriétaires du moulin qui porte toujours leur nom, déclarèrent s'opposer à l'ouverture de la prise d'eau projetée, tout en poursuivant la fermeture de l'ancienne, pratiquée sans qu'elles aient été consultées. L'affaire fut alors renvoyée à l'audience de l'échevinage du 27 août, qui certainement donna satisfaction au demandeur, car la bonde sollicitée par lui existait naguère encore ; elle vient seulement d'être supprimée et remplacée par l'ancienne.

Il fut question de cette bonde le 29 juillet 1784 ; elle est indiquée, dans un Etat du 24 octobre 1788, comme « Bonde de M. Desjardins et de Mlle Morlet et compagnie[1] ». C'est maintenant la Bonde des Planchottes, du nom de la contrée traversée par le canal qu'elle alimente.

En l'an XI, le terrain de l'usine est possédé par le citoyen Louis Oudan. Celui-ci se plaint au Département que les citoyens Fléchey, Moreau et Cie, papetiers, successeurs des Debure, ont prolongé les coursiers de leurs

(1) Arch. mun., AA, 28e carton, 2e liasse. — J'adresse mes remerciements à M. Niel, chef de section du service de la Voirie, qui s'est obligeamment mis à ma disposition pour éclairer les questions de topographie hydraulique qui m'embarrassaient.

vannes et leur ont donné une direction qui porte le courant d'eau sur sa propriété, ce qui a occasionné des dégradations considérables à un bâtiment qui lui appartient et qui est situé sur le bord de la rivière, près les dits moulins. Il demande la remise en l'état ancien. Le Conseil de préfecture l'ordonna ainsi le 9 floréal an XI, mais les propriétaires de la Papeterie ne s'exécutèrent qu'à moitié et Oudan adressa de nouvelles réclamations. L'affaire n'était pas encore réglée en floréal an XIII[1].

L'emplacement de l'atelier d'indiennes de M. Debure est encore la propriété de la Papeterie, qui y a fait édifier un hangar ; mais elle n'a plus qu'une partie du pré environnant, lequel a été divisé. Il figure dans la vente faite le 26 août 1835, à M. Claude Ferrand-Lamotte, de tous les immeubles, machines, objets et ustensiles composant l'usine des Moulins Le Roy, après le décès de M. Jean-Marie Mellerio[2].

Atelier des Terrasses : Morlet et Cie, 1777-an XI ; L. Oudan et Cie, an XI-1811.

Sur ces entrefaites, peut-être à cause de l'insuffisance d'eau dont souffrait la manufacture des Bas-Trévois, ses directeurs avaient monté des ateliers plus près de la ville, au faubourg Croncels, tout en conservant les anciens. Cet exode paraît remonter à 1777 ou 1778.

Là, il leur arriva divers accidents que les chroniques du temps ont soigneusement enregistrés.

---

(1) Arch. mun., O : Usines.

(2) *Journal de l'Aube* des 7 août et 3 novembre 1835.

D'abord un incendie : « 2 mars 1785, à midi environ. Incendie faubourg de Croncels, sur la rivière de Vienne, dans un petit bâtiment de la manufacture de toiles peintes, où l'on faisait les couleurs. La Vienne était gelée.[1] »

Trois semaines environ après cet événement, le 25 mars 1785, Pierre Morlet, un des directeurs de la fabrique, mourait après être demeuré plusieurs jours sans connaissance, et l'on peut supposer qu'il y eut entre le sinistre et cette fin prématurée, quasi mystérieuse, une certaine corrélation. Comme il n'avait pas reçu les sacrements, le clergé refusa de procéder à ses obsèques, et il fallut un ordre du bailliage pour procurer à la famille cette dernière consolation. Malheureusement, le jugement est muet sur les causes de la mort.

Audience extraordinaire du baillage du samedy 26 mars 1785.

. . . . . .

Entre Sophie Morlet, fille majeure, et les s^rs Piquet et Ranguise, manufacturiers d'indienne, d^ts aux fauxbourgs Croncels, p^sse de St Jean au Marché de Troyes, enfants et gendres de Pierre Morlet, aussi manufacturier auxd. fauxbourgs, aux fins de leur requête ord^re étante au bas d'icelle et exp^t faite en conséquence par Guillaume, huissier, le tout en datte du jour d'hier, scellé et controllé, comp^ts par Gauthier, qui s'est présenté aujourd'hui,

Contre led. Me Simon-René David de l'Isle, curé de la p^sse de S. Jean au Marché de Troyes, y d^t, deffendeur, comparant en personne et par Me Bouquet, son procureur ;

Parties ouïes, même le procureur du Roy comp^t en personne

(1) *Notes historiques* de l'abbé Tremet, manuscrit n° 2322 de la Bibliothèque de Troyes, fol. 38 v°. — Il n'est pas dit que l'atelier incendié en 1785 fût plutôt aux Morlet qu'à Geoffroy-Prieur et Cie, établis dans le même faubourg, à la même époque. Seule la proximité de la date de l'incendie avec celle de la mort de P. Morlet, puis du vol qui suivit, engage au rapprochement, tandis que l'opinion contraire pourrait découler de ce que, un peu plus tard, en 1789, les Morlet étaient rue des Terrasses, sans voisinage avec la Vienne.

en ses conclusions, nous avons donné acte aux parties de Gauthier de la déclaration faite par led. s^r curé de S. Jean en personne, qu'il y a environ huit jours il a été requis d'aller voir led. Pierre Morlet pour lui administrer les secours spirituels ; qu'il y a été, ainsi que l'un de ses vicaires ; qu'ils n'ont pu lui administrer ces secours, attendu le peu de connaissance du malade ; qu'il a de même été requis la nuit du 24 au 25 du même mois de lui faire administrer le sacrement de l'Extrême-Onction ; qu'il n'a pu lui être administré, attendu qu'il est mort dans la même nuit. En conséquence, vu les dites déclarations, nous ordonnons que led. s^r curé de S. Jean sera tenu de faire dans le jour, soit par lui, soit par l'un de ses vicaires et le clergé de son église, l'enlèvement du corps dud. deffunt s^r Pierre Morlet, suivant les cérémonies en pareil cas usitées, et de l'inhumer aussi avec les cérémonies accoutumées, dépens néanmoins compensés entre les parties, et sera notre présente sentence exécutée par provision, nonobstant opposition ou appellation quelconque et sans y préjudicier, attendu ce dont il s'agit[1].

L'inhumation de Pierre Morlet eut donc lieu, avec le concours du clergé de Saint-Jean, le 26 mars.

Nouvel incident le mois d'après. Sur la fin d'avril, on vole chez la demoiselle Morlet, maîtresse de la manufacture d'indiennes au faubourg Croncels ; on emporte pour environ 2.000 livres de mouchoirs[2].

Cela passe sans sanction. Mais le malheur s'acharne, semble-t-il : Un nouvel incendie, plus grave que le premier, se manifeste «... pendant la nuit du 17 au 18 novembre 1789, à la manufacture de Mademoiselle Morlet, faubourg Croncels, ruelle des Terrasses. L'activité du feu étoit telle qu'en moins d'une heure deux côtés du bâtiment qui servoit d'attelier à la préparation des couleurs, et à l'im-

(1) Arch. de l'Aube, Bailliage de Troyes, reg. B 660, fol. 45 r°.

(2) Manuscrit Tremet, fol. 38 v°.

pression des toiles, ainsi qu'une très grande partie des ustensiles nécessaires à cette fabrique, ont été la proie des flammes. Beaucoup de marchandises en toiles de coton, fil, etc., prêtes à recevoir les couleurs et les apprêts, n'ont pu être sauvées. Les autres bâtimens de cette manufacture si importante pour cette ville n'ont été préservés que par les secours actifs et empressés des citoyens de toutes les classes.[1] »

L'abbé Tremet raconte aussi ce sinistre, en ajoutant à son récit les confidences de la chronique scandaleuse, qu'il ne dédaignait pas :

« La nuit du 17 au 18 nov. le feu prit dans la belle maison des Terrasses où était la manufacture des indiennes. Tous les bâtiments furent brûlés ou sappés, excepté le grand corps de logis. On a dit que cet accident était arrivé par la négligence de ceux qui avaient coullé les lessives, mais depuis on a soupçonné qu'il y avait été mis exprès ; ce qui a donné occasion au soupçon, c'est que les chefs de cette manufacture ont, peu de jours après, déclaré une banqueroute de près d'un demi-million. On a évalué les pertes de cet incendie à environ cent mille livres.[2] »

Je n'ai trouvé nulle part ailleurs trace de cette faillite.

En même temps qu'ils appuyaient, auprès de la Commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale de Champagne, une demande adressée par les Morlet, au premier ministre des finances, pour être aidés à remonter leur fabrique, les officiers municipaux en compagnie d'ouvriers compétents s'occupèrent de dresser l'état des pertes, qu'ils exposèrent ainsi peu de jours après le sinistre, dès le 22 novembre :

---

(1) *Journal de Troyes,* 2 décembre 1789, p. 208.

(2) Manuscrit Tremet, fol. 56 v°.

Bâtiments

Maçonnerie à refaire	2.800 l.
Charpente	11.400
Couverture	5.200
Torchis	1.550
Menuiserie	5.200
Ferrements	1.450
	27.600 l.

Mobilier

Boutique d'en haut :	
19 tables d'imprimeurs, à 36 l.	684 l.
76 draps de tables, à 8 l.	608
19 bancs de baquets, à 6 l.	114
57 baquets pleins d'eau de gomme, à 60 l.	3.420
3 grandes tables à poser les marchandises, etc., et leurs tréteaux, à 12 l.	36
38 petits tréteaux[1] à passer les marchandises, et leurs ferrements, à 3 l.	114
57 châssis, à 7 l.	399
Garniture des tables complètes	205
38 tréteaux, à 3 l.	114
A reporter	5.694 l.

(1) Je ne serais pas éloigné de croire qu'il faut lire ici « rouleaux » au lieu de « tréteaux », comme dans l'inventaire du matériel de la « Boutique d'en bas ». Pourquoi, en effet, aurait-on fait deux articles de chacun 38 tréteaux au même prix ? Un seul des deux ateliers aurait donc été muni de ces utiles rouleaux autour desquels étaient parfois enroulées les pièces en cours d'impression ? Je ne le crois pas. Sans doute, la planche que l'*Encyclopédie méthodique* consacre à l'impression des toiles peintes ne présente pas ce dispositif à côté des tables ; mais d'autres ouvrages en parlent (J. Persoz, *Traité de l'impression des tissus*, t. II, 300), sans dire quand il fut imaginé, et la maison Morlet le connaissait peut-être déjà.

Report	5.694 l.
Deux grands tréteaux, à 6 l.	12
Le châssis pour sécher sur le poële	30
2 gros poëles et leurs tuyaux, qui ont coûté plus de 400 l. pièce	800
Rayons à poser les rentrures d'imprimeurs	50
3 marchepieds, à 12 l.	36
Rentrures pour vert et jaune de 1890 dessins[1], formant 3700 planches, à 3 l.	11.340
Boutique des menuisiers :	
Planches doublées préparées pour les graveurs	200
Tous les outils nécessaires à deux menuisiers, compris quatre établis	800
Boutique des graveurs :	
L'établi de tous les graveurs, et ses pieds	150
2 établis pour apprentis, à 18 l.	36
12 assortiments d'outils à graveurs, à 72 l.	864
Cabinet du dessinateur et sous-dessinateur	300
Provision de fil de laiton[2], etc.	150
Gravure non placée, non numérotée et neuve	1.200
Chambre aux couleurs :	
Le tout estimé	600
Boutique d'en bas :	
8 tables d'imprimeurs, à 36 l.	288
32 draps de tables, à 8 l.	256
8 bancs de baquets, à 6 l.	48
30 baquets d'eau de gomme, à 60 l.	1.800
A reporter	23.754 l.

(1) Si le nombre des dessins édités par la maison est élevé, les couleurs n'en étaient guère variées. Il est vrai qu'il y faut ajouter celles obtenues dans les bains de teinture, après « réserves », comme la garance.

(2) Pour les picots de repère et ceux formant des pointillés, ou « picotage », dans les dessins.

Report	23.754 l.	
2 gr^des^ tables à poser les marchandises, à 12 l.	24	
16 rouleaux[1] à passer les marchandises, à 3 l.	48	
30 châssis, à 7 l.	210	
Garniture des tables complètes	86	8
16 tréteaux, à 3 l.	48	
2 grands tréteaux, à 6 l.	12	
Le châssis en bois pour sécher sur le poële	30	
Dans le cellier :		
4 ristons de bouillons de noir, à 150 l.	600	
Dépôt de planches de poirier, accumulé depuis huit ans	8.000	
Nota. Le bois vieux de poirier étant très estimé, cette perte est irréparable et inappréciable.		
Dépôt de planches de chêne	200	
Effets en linges et hardes :		
Le tout estimé, d'après la note conservée.	3.550	12
	37.463 l.	

Marchandises

Environ 100 pièces, à 80 l. l'une dans l'autre	8.000	
Au total	73.063 l.[2]	

Faillie ou non, la maison se releva de ce coup terrible, quoique le gouvernement ait répondu par un refus au « Mémoire des s^rs^ Morlet et Cie, négociants à Troyes, par lequel ils demandent une somme suffisante pour les aider à rétablir leur manufacture de toiles peintes détruite par un incendie. 12 décembre 1790.[3] »

(1) Voir la note 1 de la page 36.

(2) Arch. de l'Aube, C 1795 liasse. — On y donne pour total 67.863 l. !

(3) Arch. nat., F^12^ 107, p. 923.

Le 1er décembre 1791, les habitants de la rue des Terrasses et les ouvriers de la manufacture de Mlle Morlet (dont quelques-uns seulement signent au nom de tous) demandent à la municipalité que la dite rue soit mise en meilleur état de viabilité [1].

Le 3 juin 1792, trente-trois « artistes » de la manufacture, tant imprimeurs que graveurs, se groupent pour former une *Caisse de secours* et en signent le règlement en neuf articles [2]. Cet acte, signé aussi par « MM. Morlet et Cie », est ratifié par les officiers municipaux qui « applaudissent aux principes de moralité et d'humanité qui en ont dicté les conditions ».

C'était là, semble-t-il, un indice de prospérité.

Pourtant, dans ce moment même, une scission se préparait : la ruche trop populeuse — sinon trop riche — allait essaimer ; l'un des signataires du pacte mutualiste, Joseph Anheim, était à la veille de s'établir en concurrence de la maison qui l'occupait, emmenant sans aucun doute avec lui quelques-uns de ses compagnons de travail.

Plus tard, à la demande des « citoyennes Morlet et compagnie », le Conseil de la commune décide, le 12 nivôse an II (1er janvier 1794), qu'il leur serait délivré trente boisseaux de son par décade, sans doute pour les besoins de leur industrie.

Je ne sais plus rien, ensuite, sur l'existence industrielle de la maison Morlet, dont on constate encore la présence dans l'*Almanach* de l'an IX et même dans l'*Annuaire* de l'an XII, bien qu'elle prît fin sous ce nom en l'an XI, par un nouvel essaimage, aux Bas-Trévois, du neveu? et des gendres de P. Morlet (maison Roust, Ranguise et Piquet),

(1) Arch. mun., O*.

(2) Voir, à la fin de l'ouvrage, les statuts de cette Caisse.

Louis Oudan, leur associé et propriétaire par sa femme, reprenant seul à son compte les ateliers des Terrasses[1].

La manufacture des Terrasses était située dans la rue de ce nom[2], au n° 46 de la 3e section en 1791, au n° 335 de la 2e section en 1799, en 1803 et en 1810; ces divers numéros, qui correspondent à autant de modifications dans le numérotage des maisons de la ville[3], concernent l'immeuble qui en 1818 et 1820 portait le n° 11 et appartenait à « la Dme Oudan, propriétaire à Paris ». Incorporé à la propriété n° 13, située contre le canal des Trévois,

---

(1) Rapport du commissaire de la faillite Oudan.

(2) Selon Amédée Aufauvre (*Troyes et ses environs*, p. 236), la rue des Terrasses portait déjà ce nom au XVe siècle ; M. Louis Le Clert l'a même trouvée au début du XIIIe siècle : *Vicus de Terraciis*. Plus tard, un beau « jardin des Terrasses » s'y voyait à l'extrémité du côté sud, contre la rivière, sur l'emplacement des immeubles portant les numéros 30 à 36, qui s'étendait jusqu'à la propriété des Sœurs de la Visitation. (Arch. dép , 6 G 661, plan daté de 1778.) Est-ce elle qui est nommée « rue de l'Isle des Terrasses » dans l'acte de mariage d'un imprimeur d'indiennes, le 29 avril 1793 ? C'est probable.

(3) Le premier numérotage des rues de Troyes a été fait en 1766, sous la mairie de P.-Fr. de Mesgrigny de Villebertin ; à cette date, les 2769 maisons que contenait la ville furent combinées en une série unique commençant à l'Hôtel de Ville et finissant au cul-de-sac des Repenties. Une ordonnance des maire et échevins, du 13 juillet 1778, enjoint aux propriétaires de rétablir les numéros disparus ou mal placés.

En 1791 et 1792, la ville fut divisée en sections, mais conserva sa numérotation. Les parties *extra-muros* seules, eurent une numérotation spéciale.

En 1798, les huit sections, *intra* et *extra-muros*, furent numérotées séparément.

Le 30 août 1809, un arrêté de Payn, premier adjoint, prescrivit le numérotage des maisons, qui avait été négligé.

En 1816 fut établi le numérotage par rues, en suivant la pente de celles-ci.

Le 15 juin 1854, enfin, un arrêté du maire Parigot ordonna le numérotage des maisons selon le nouveau plan d'alignement. Les rues commencent alors au canal, pour celles allant d'est en ouest, et remontent le cours du canal pour celles allant du nord au sud, au moins dans le périmètre de l'ancienne enceinte.

ils étaient ensemble en 1831 la « Caserne des Terrasses » et quelques années après abritaient les Religieuses de la Providence, établies là en 1834, par M. l'abbé Boigegrain, après avoir été fondées à Pargues dès 1819[1]. Le « grand corps de logis » qui échappa à l'incendie de 1789 est le beau pavillon Louis XV qui sert de vestibule d'honneur au monastère. Le vieux n° 13 surmonte encore la petite porte d'entrée du couvent[2].

***

L'existence de cette usine ainsi fixée, il est à propos, avant de passer à une autre, de faire connaître l'état civil de ses propriétaires.

Les Morlet semblent n'être venus à Troyes qu'en 1774. Cela résulte de la déclaration faite par Anne-Marguerite

---

(1) Am. Aufauvre, ouvrage cité.

(2) Ce pavillon a été construit soit par Antoine Camusat, décédé ancien maire de Troyes en 1754, sur un terrain constitué par la réunion de plusieurs jardins et prés à blanchir, soit par Simon-François et Guillaume Milony, frères, entrepreneurs de bâtiments, et Remy Bourote, seigneur de Messon et d'Errey, qui achetèrent ensemble la propriété en 1754, y exécutèrent d'importants travaux (au moins des démolitions), se la partagèrent le 8 février 1757, puis la revendirent. Les Milony, à qui était échue la partie est avec le pavillon, eurent pour acquéreur, le 31 octobre suivant, Edme Berthelin-Watier, qui s'en dessaisit le 12 juin 1776 en faveur de Charles Angenoust, lieutenant-colonel de cavalerie dans les Gardes du corps, époux de Nicole-Charle de Mesgrigny, lesquels, à leur tour, le 16 décembre 1785, la cédèrent à Jeanne-Elisabeth Berthelin, épouse séparée de biens de Louis-Marie Desjardins et à la mort de qui (1791) elle passa à sa fille, Mme Oudan-Desjardins.

Un des jardins qui y furent incorporés, vendu par la veuve de Georges Poupot, marchand bourgeois, le 12 août 1722, à Antoine Camusat, contenait un parterre garni d'orangers et de grenadiers, un étang rempli de carpes, des cartes, des tableaux et des meubles. La venderesse se réservait les fruits de l'année, avec cette clause qu'elle ne ferait cueillir que les oranges qui seraient à maturité. Même avec cette dernière restriction, le fait d'escompter une récolte d'oranges, sur un parterre du quartier des Bas-Trévois, laisse supposer une température moyenne plus clémente que celle d'aujourd'hui.

Morlet, épouse d'A.-S. Ranguisi, au dénombrement de 1799[1], où elle dit être à Troyes depuis vingt-cinq ans.

L'usine a dû sommeiller après la mort de Cl.-E. Debure (1770). Ainsi s'expliqueraient et son absence au dénombrement de 1771[2], et la date de 1774 attribuée par certains auteurs à l'introduction chez nous de la fabrication des toiles peintes, comme celles de 1777 et 1778 données comme une époque d'extension doivent correspondre à la création de l'usine de Croncels ou des Terrasses.

La famille Morlet, contraction de Morelet, est originaire des Geneveys-sur-Fontaines (aujourd'hui Hauts-Geneveys), canton de Neuchâtel, en Suisse romande. Dès 1545, on trouve une reconnaissance de biens faite par Jeanne Martenet, veuve de Jean Morel le jeune, lequel était fils de Jean Collet Morel. En 1598, Bastian, fils de Jean Morelet (ou Morel le jeune), déclare posséder des terres précédemment reconnues par ladite Jeanne Morel-Martenet et à lui advenues par succession paternelle.

Plus tard, un membre de cette famille, Abraham Morelet, fils de David, quitta les Geneveys et se fixa à Colombier (près Neuchâtel également), en qualité de domestique ou « granger » du château ; il y épousa Elisabeth Morel, fille d'Abraham, dudit Colombier, et eut d'elle quatre enfants :

Pierre, baptisé le 5 mai 1720 ;

Jeanne, baptisée le 7 et décédée le 21 septembre 1721 ;

Salomé, baptisée le 11 juillet et décédée le 18 août 1723 ;

Marie, baptisée le 30 juillet 1730.

---

(1) Les registres de dénombrement des habitants de Troyes m'ont été d'une grande utilité pour connaître les noms des fabricants d'indiennes et diverses particularités de leur existence. Les Archives municipales en possèdent pour les années 1766, 1771, 1791, an VIII (1799), an XI (1803), 1805, 1810, etc.

(2) Arch. mun., AA, 38e carton, 1re liasse.

Il mourut à Colombier le 10 janvier 1738.

Je n'ai pas besoin de dire, cela se voit à leurs prénoms, que les Morlet étaient alors protestants. Il y a peut-être là l'explication des difficultés que rencontrèrent les prêtres de l'église Saint-Jean de Troyes pour administrer les derniers sacrements à Pierre Morlet ou de leur répugnance à procéder à son inhumation. Sa conversion au catholicisme romain, en admettant qu'elle ait eu lieu, n'était sans doute pas patente.

Donc, Mlle Marie Morlet, dont le nom servit tout d'abord de firme à la maison, était née à Colombier, le 30 juillet 1730. Elle dut travailler à Neuchâtel, centre de fabrication d'indiennes[1], dont elle venait lorsqu'elle arriva vers 1774 à Troyes, où on la rencontre encore le 28 ventôse an III, signant comme témoin à la naissance d'un fils de Jean-André Roust. J'ignore où elle a fini ses jours. Peut-être en Suisse, où elle se rendit avec sa petite-nièce Marie Ranguise, à l'aide d'un passeport qui lui fut délivré dans ce but, par le Conseil général de la commune de Troyes, le 23 messidor an III (11 juillet 1795).

Pierre Morlet, son frère, né à Colombier, le 5 mai 1720, y épousa, le 7 janvier 1756, Suzanne-Marie Miéville, fille de l'ancien d'église[2] Jean-Pierre Miéville, de Colombier, bourgeois de Neuchâtel ; mais il perdit bientôt

---

(1) L'industrie des toiles peintes avait été importée à Neuchâtel en 1689, par un réfugié français, Jacques Deluze, originaire de la Saintonge. De son établissement, très prospère, sortirent une quantité de bons ouvriers qui allèrent ensuite s'établir un peu partout [voire à Troyes]. (Persoz, *Traité de l'impression des tissus*, 1856, t. I, p. XVI.) — J'avais pensé tout d'abord que les Morlet pouvaient être, eux aussi, des réfugiés : on voit qu'il n'en est rien.

(2) L'ancien d'église, chez les calvinistes, est un des membres du consistoire chargés, conjointement avec le pasteur, de veiller à ce qui regarde le culte et au maintien de la discipline. (Larousse, *Dictionnaire*.)

sa femme qui fut ensevelie le 1er décembre de la même année. On perd ensuite sa trace dans les registres de l'état civil de la région [1].

Il se remaria cependant, je ne sais où, avec Catherine Rust, dont il eut à Brême en Westphalie, où il s'était rendu, trois filles au moins : Gesche (*sic*)-Catherine (mariée en 1781 avec P.-H. Piquet, dessinateur), 19 septembre 1745 ; Anne-Marguerite (qui épousa A.-S. Ranguisi, coloriste), le 13 mars 1748 ; Christine-Sophie (dont j'ignore le sort après 1805 où elle était encore à Troyes), le 1er février 1750.

De Brême il dut revenir à Neuchâtel, ville indiquée parfois comme « lieu de naissance ou de dernier domicile » des membres de la famille dans les dénombrements.

---

(1) Je dois ces précieux renseignements sur l'existence de la famille Morlet, en Suisse, à l'obligeance de M. Louis Thévenaz, sous-archiviste d'état de la République et canton de Neuchâtel, qui, sur la simple confidence d'un doute que je lui avais soumis, s'est livré à des recherches minutieuses dans le dépôt confié à ses soins et a pu déterminer d'une façon précise l'origine des personnages qui m'intéressent, m'arrêtant ainsi sur la voie d'une fausse piste où j'allais m'enliser jusqu'au... bonnet.

Il existait, en effet, dans le même temps, à Troyes, d'autres Morlet dont la présence m'avait engagé dans des recherches longues et difficultueuses pour leur trouver un lien d'attache avec mes fabricants d'indiennes. C'étaient Jean et François Morlet, originaires de Pouilly (Haute-Marne) et mariés à Troyes en 1753, 1754 et 1757.

Orienté de ce côté, j'avais réussi, avec le concours de M. l'abbé A. Tachy, curé de Pouilly, et de M. Jean Bourgeois, instituteur à Damrémont, à trouver au même Pouilly la naissance, en août 1729, d'une Marie Morlet dont l'âge concordait bien avec celui de la vraie ; et à Damrémont, village voisin, le mariage à 22 ans, le 15 novembre 1746, d'un Pierre Morlet avec Marie Bouvier. Avec un peu de bonne volonté, d'idée préconçue, cela cadrait assez bien avec ce que je connaissais du Pierre Morlet mort à Troyes.

Une chose m'étonnait, cependant : l'absence de relations entre ceux-ci et ceux-là, soit dans les actes de famille, soit dans la vie industrielle. C'est alors que je questionnai l'obligeant archiviste de Neuchâtel, qui éclaircit mes doutes. Je l'en remercie de tout cœur.

Il y avait aussi des Morlet à Gyé-sur-Seine (Aube) : paroisse Saint-Jean de Troyes, baptême du 19 mars 1787.

Le 16 septembre 1781, lors du mariage à Paris de sa fille Catherine, il était « bourgeois de Valengin[1], imprimeur d'indienne et résident à Troyes », où il mourut, on le sait, le 25 mars 1785.

Catherine Rust ne devait plus exister quand son mari vint à Troyes, où son nom était si oublié qu'il est resté en blanc dans l'acte de décès d'Anne-Marguerite sa fille, morte le 18 janvier 1822.

J'ignore ce que P. Morlet faisait à Brême ainsi qu'à Neuchâtel ; mais le fait que ses deux dernières filles eurent pour marraines : Anne-Marguerite Wilckens, Isabelle Wilckens, Christine-Sophie Wilckens, alors qu'un Martin Wilckens possédait à Brême, au milieu du XVIIIe siècle, une importante manufacture d'indiennes (Kattunfabrik), montre qu'il exerçait déjà cette industrie, sans doute au titre de directeur ou d'associé.

La biographie de ses gendres sera donnée dans l'article consacré à l'atelier qu'ils fondèrent : Roust, Ranguise et Piquet.

Un « Guilley Morlet de Talmet[2] » était débiteur, pour une somme de 125 fr. 52, à la faillite Oudan en 1811. Je n'ai pas pu l'identifier.

Dès leurs débuts à Troyes, les Morlet avaient pour

---

(1) Petite ville du canton de Neuchâtel. — Josué Labran, l'importateur de l'impression des toiles dans la région de Neuchâtel (au Grand-Chézard, 1715), avec l'aide du « maître-bourgeois » Jean-Jacques Deluze, fut aussi « bourgeois de Valengin », qui « fourmillait d'ouvriers » à cette époque. Il y avait à Cortaillod une puissante société fondée en 1751, dirigée par Pourtalès à partir de 1783, et à laquelle un « Morlet fils » était associé en 1767. — Alph. Petitpierre (*Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel* (1791-1848), ouvrage paru en 1871, p. 220 à 245 et 446) ne donne pas la même date que Persoz (note 2 de la page 43) pour l'introduction de l'impression à Neuchâtel ou aux environs. Je n'ai pas à éclaircir ce point, sans importance pour ce qui nous concerne.

(2) Talmay-sur-Vingeanne (Côte-d'Or) ?

commanditaire un sieur Louis-Marie Desjardins, originaire de Reims, qui signa comme témoin au décès de Pierre Morlet et que nous retrouverons, avec son gendre Oudan, à la tête de la maison des Terrasses pendant les dernières années de son existence.

Premier atelier de Croncels : Tézenas et Grasson, 1777-1782 ; Geoffroy-Prieur, 1782-1788.

Selon l'abbé Charbonnet[1], MM. Tézenas et Grasson fondèrent en 1777, au faubourg Croncels, une manufacture d'indiennes que M. Geoffroy-Prieur reprit en 1782.

Cette indication ne permet pas de savoir si un seul ou deux membres de la famille Tézenas faisaient partie de la nouvelle entreprise. Il y avait, en effet, à cette époque, dans le haut commerce troyen, deux fils de Marc-Antoine Tézenas, ancien contrôleur des guerres (1691-1773), et de Elisabeth Cautelle : 1° Nicolas-Marc-Antoine Tézenas, né à Troyes le 2 juin 1728 (Saint-Jean), époux de Françoise de Montmeau[2] (17 janvier 1758, Saint-Jean), et qui mourut à Troyes le 19 juillet 1807 ; 2° Bonaventure Tézenas, né à Troyes le 3 octobre 1740 (Saint-Pantaléon), époux de Marie-Anne Delaporte (Saint-Loup, 2 décembre 1777), et qui mourut à Villacerf le 5 fructidor an VII.

Pourtant, on va voir tout de suite que s'il n'y en eut

---

(1) *Discours* de 1785.

(2) La famille de Montmeau possédait « le jardin des Terrasses » avec les deux corps de logis qui s'y trouvaient, en 1778 (Arch. dép., Inventaire des plans : Troyes, n° 105). Est-ce là qu'auraient été installés nos fabricants, juste en face de la future usine des Morlet, dans les bâtiments du « Refuge », aujourd'hui propriété départementale, enlevés par la loi dite de séparation à la communauté du Bon-Pasteur d'Angers ? Cela expliquerait que, dans la population, on confondait les deux ateliers sous ce terme global « la manufacture ».

qu'un, ce qui est probable, ce fut plutôt le premier, car deux Grasson assistèrent à l'inhumation de son fils Jean Tézenas, le 9 août 1778 (Saint-Jean), comme « Tézenas le jeune » se trouvait à celle de Claude-Edme Debure.

L'un de ces Grasson devait être Michel Grasson, directeur de la Monnaie de Troyes, qui épousa Louise de Montmeau en 1770 (contrat du 5 mai, min. Serqueil, ét. Fournier) ; il en eut un fils Antoine le 16 janvier 1772 et peut-être aussi le Philippe Grasson qui était élève au Collège de Troyes en 1788-1791[1].

Cela importe peu, d'ailleurs, car il semble que ces personnages n'étaient que des entrepreneurs, des bailleurs de fonds, point des techniciens ; ils se lassèrent vite de ce rôle sans doute peu lucratif et eurent pour successeur, en 1782, un sieur Geoffroy-Prieur.

*
* *

Antoine Geoffroy, dont la date et le lieu de naissance ne me sont pas connus, était fils de Jean Geoffroy, peintre, et de Geneviève Dufour. Dessinateur, chez Morlet d'abord puisqu'on le trouve avec ce titre dès le 18 décembre 1776 (Saint-Jean), puis ensuite sans doute chez Tézenas et Grasson, il épousa à l'église Saint-Pantaléon, le 26 janvier 1779, Marie Prieur, fille d'un pâtissier. Au baptême de son premier enfant (1780), il ne lui est pas donné de profession ; au second (1781), il est marchand ; en février 1782, « marchand fabricant de toiles d'Orange », il met en vente une maison qui lui appartient, située dans la rue du Dauphin[2] ; enfin, l'acte de baptême de son troisième enfant (1782) le dit « marchand fabricant d'indiennes ».

La propriété dans laquelle il était installé, à Croncels,

(1) Bibl. de Troyes, ms. 357, t. III.

(2) *Annonces, affiches et avis divers*, 27 février 1782.

devait avoir une vaste cour, car on y enleva trois ballons le 6 avril 1784[1].

Les affaires n'allaient pas au gré de ses espérances, et le 26 mars 1788 il faisait publier par le *Journal de Troyes* un avis faisant connaître son intention de quitter s'il ne trouvait pas un associé :

« Le sieur Geoffroy-Prieur, fabricant d'indienne à Troyes, ne pouvant seul suivre sa fabrique, désireroit trouver pour associé une maison de commerce, ou quelque personne qui eut des fonds nécessaires à cet effet. Dans le cas où il ne trouveroit pas l'affaire qu'il désire, il se décidera sous un mois à quitter et mettre en vente ses maisons et ustensils servant à l'impression des toiles. *S'adresser audit sieur Geoffroy, Faubourg Croncels, soit pour la société, soit pour l'acquisition de ses maisons ; il vendra le tout par parties.* »

Le bailleur de fonds dut se présenter sous la forme de la famille Desjardins et Oudan, qui possédait déjà l'ancienne usine Morlet. Le 12 septembre 1791, Antoine Geoffroy-Prieur était redevenu simple « imprimeur d'indiennes », et soit qu'il ait ensuite quitté Troyes, ou se soit séparé de sa femme, celle-ci figure seule au dénombrement de 1791 : « Prieur, f^me^ Geoffroy, 35 ans, de Troyes, bourgeoise », au n° 14 du faubourg Croncels, qui devait désigner à peu près la même maison qu'aujourd'hui.

Ni l'un ni l'autre ne paraissent être morts dans notre ville.

Coup d'œil sur ce qui précède : Louis Desjardins, Louis Oudan.

Voilà donc bien définies trois fabriques de pseudo-indiennes, à Troyes, avant la Révolution : à la Papeterie,

(1) *Journal de Troyes*, 7 avril 1784, p. 56.

Debure, puis Morlet, de 1766 à 1788 au moins ; à Croncels-Terrasses, Morlet dès 1782 ; à Croncels-Saint-Gilles, Tézenas et Grasson, puis Geoffroy-Prieur, de 1777 à 1788. En admettant que celle de la Papeterie ne fût plus, après l'ouverture de l'atelier des Terrasses, qu'une succursale de ce dernier, il en restait encore deux, dans le même quartier, c'est vrai, mais distincts quoique peu éloignés l'un de l'autre.

C'est donc par ignorance, ou plutôt par esprit de simplification, que dans divers actes de catholicité, tel qu'au baptême Keller du 24 janvier 1778 à Saint-Pantaléon, il est parlé de « la manufacture d'indiennes », sans autre spécification ; que lors de l'incendie du 2 mars 1785 et au sujet du vol d'avril suivant, chez Mlle Morlet, le *Journal de Troyes* mentionne « la manufacture d'indiennes au faubourg Croncels », alors que Geoffroy-Prieur y existait aussi, ce que constatent d'ailleurs d'une façon très précise le *Discours* de l'abbé Charbonnet en 1785 et un Etat du 9 novembre 1789, dressé par les inspecteurs des manufactures, indiquant pour imprimeurs d'indiennes à Troyes :

Veuve (*sic*) Morlet et Cie	6.000 pièces
Geoffroy-Prieur	2.000 pièces [1].

Ce qui n'était encore qu'une erreur devint la réalité un peu plus tard.

On a vu qu'en 1788 l'atelier des Trévois-Papeterie [2] était possédé indivisément par un M. Desjardins et par Mlle Morlet, et qu'en l'an XI un M. Oudan-Desjardins en était propriétaire, ayant succédé, là et aux Terrasses, aux

(1) Arch. nat., F^12^ 1404 A, d'après Lepitre, *La Toile peinte*, p. 257.

(2) Je le désigne ainsi pour éviter la confusion avec ceux de Joseph Anheim et de Roust, Ranguise et Piquet, situés sur la chaussée des Blanchisseurs, aux Bas-Trévois.

Morlet qui n'étaient guère alors que ses ouvriers, ou tout au plus ses associés anonymes. J'ai dit, d'autre part, que Geoffroy-Prieur se retira, comme il l'avait annoncé, la même année 1788, et que seuls Desjardins et Oudan purent reprendre son matériel, s'il ne fut pas vendu aux brocanteurs.

Il n'y avait donc plus, à Troyes, au commencement de la Révolution, qu'une fabrique d'indiennes, comme le dit la circulaire du 11 vendémiaire an VII : celle de Mlle Morlet, commanditée par M. Desjardins et sa famille.

*
* *

Quels étaient ces nouveaux possesseurs ?

M. Louis-Marie Desjardins, originaire de Reims, où il avait été baptisé le 7 février 1745, s'était marié à Troyes, le 4 novembre 1767, avec Jeanne-Elisabeth Berthelin, née dans cette ville le 19 mai 1748 (Saint-Jean), fille de Jean-Edme Berthelin-Fromageot, capitaine de la milice bourgeoise et ensuite écuyer, secrétaire du roi, trésorier payeur des gages en la chancellerie du Parlement de Paris (1724-1811), maire de Troyes de 1780 à 1786, frère d'Edme Berthelin-Watier qui est dit, le 21 août 1778 et le 24 octobre 1788 [1], propriétaire du terrain devant la Papeterie, sur lequel s'élevait notre première manufacture d'indiennes, tenue par les Morlet.

Jeanne-Elisabeth Berthelin mourut le 18 février 1791 (Saint-Jean).

M. Desjardins était, déjà en 1785, lié avec les Morlet, car il signa l'acte d'inhumation de Pierre Morlet. Sans nul doute, dès cette époque il était intéressé dans leurs

(1) Arch. mun., AA, 28e carton, 2e liasse. — Voir pages 10 et 30.

affaires. Négociant en 1791, rue de l'Epicerie, n° 1227[1], où il devait vendre les produits de son usine, il habita en 1799 dans celle-ci même, rue des Terrasses, n° 335 de la 2e section, avec son gendre Louis Oudan. En 1803, P.-H. Piquet, gendre de Morlet, y demeure avec eux. En 1805, au lieu de Piquet, Oudan a près de lui ses deux frères, Paul et Martin-Louis, âgés de 21 et 15 ans, originaires de Reims ; le premier y est encore en 1810. En 1811, lors de la faillite Oudan dont il était créancier pour 14.300 fr., M. L.-M. Desjardins est indiqué comme habitant au faubourg Croncels de Troyes; un Louis Desjardins (Martin-Louis ?), créancier pour 2.060 fr., habite à Cormontreuil (Marne).

Il est à remarquer que, sauf le mariage Desjardins-Berthelin et deux naissances Oudan, les actes essentiels de cette famille, n'ont pas eu lieu à Troyes, malgré un séjour de vingt-cinq ans au moins.

Louis Oudan, né à Lorient, le 11 novembre 1767, avait épousé, je ne sais où ni quand, Louise Desjardins, fille de Desjardins-Berthelin. Sous l'égide de son beau-père, il prit vers 1800 la direction de la manufacture et obtint aussitôt une place brillante dans la société locale.

C'est lui qui fournit à MM. Loiselet et Descolins, en l'an VII, les renseignements qu'ils donnent sur les manufactures d'indiennes de Troyes, et bien qu'il ne s'y soit pas oublié, on l'en paya encore de louanges un peu plus tard : « Le cit. Oudan-Desjardins, qui s'occupe sans relâche des moyens d'activer une manufacture florissante, dont il dirige

(1) N° 93 actuel de la rue Emile-Zola, ou rue Notre-Dame pour les vieux Troyens que ne satisfont pas les modifications fréquentes et trop souvent injustifiées que subissent les noms de nos rues. — Cette maison appartenait en 1769 à M. Berthelin-Fromageot, beau-père de M. Desjardins-Berthelin (plan Coluel).

les détails d'après les connoissances les plus récentes de la teinture et de la chymie, a fourni des articles essentiels au cit. Loiselet... [1] »

Membre de la Société d'agriculture en 1800, conseiller de préfecture, ses ateliers sont signalés, le 5 ventôse an VII, comme susceptibles d'être visités par « Leurs Majestés », alors attendues à Troyes, et il exposa à l'Hôtel de Ville en février 1805.

L'année suivante, selon le rapport Champigny, il occupait 140 ouvriers, et 105 encore en 1808, et produisait annuellement 7.000 pièces de 18 mètres. Lors du dénombrement de 1810, il ne possédait plus que 30 ouvriers avec 15 tables, 6 métiers à toiles et 2 trameuses. Le 19 septembre 1811, il était déclaré en faillite et, bien que le concordat lui eût été accordé le 30 décembre, son nom et sa maison disparurent sans retour.

Sa femme, qui avait prudemment demandé la séparation de biens dès le 25 septembre 1811 [2], s'engagea néanmoins au payement des dettes non couvertes par l'actif et qui s'élevaient à 113.179 fr. 61. Le passif était de 201.314 fr. 71. Ses reprises matrimoniales s'élevaient à près de 100.000 francs ; elles consistaient notamment dans la maison et pré des Hauts-Trévois, 3.460 fr. de reliquat de compte d'arrérages dus par la maison Morlet, et un capital de 72.000 fr. (réduit à 71.111 fr. 11) dont on va voir l'origine.

Les meubles [3], avec les ustensiles de la manufacture, sont évalués ensemble 25.925 fr. 60 ; les marchandises, 18.038 fr. 05.

---

(1) *Discours* du citoyen Serqueil à la séance publique de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts, Manufactures et Commerce, le 30 germinal an VIII. (*Journal de l'Ecole centrale de l'Aube*, 19-20 floréal, p. 6.)

(2) *Journal d'indications et annonces du département de l'Aube*, des 25 et 30 septembre 1811.

(3) Douze « tableaux de famille » y figurent pour mémoire.

Le rapport du commissaire, en même temps qu'il démontre l'honorabilité et la bonne foi du failli, dont la seule faute fut d'avoir eu trop confiance en l'avenir, fournit d'intéressantes précisions sur l'existence de la manufacture Morlet-Oudan. Il expose que ce qui a « miné » cette maison, c'est :

« 1° Que le dit sieur Oudan, lors de la dissolution de la société Desjardins, Piquet et Ranguisy, arrivée en l'an XI, a repris un attelier considérable sur le prix de l'estimation comme attelier en activité, et s'est chargé de servir les interrests d'une dette énorme de 72.000 francs prêtée antérieurement par la famille Berthelin à Mme Desjardins, mère de Mme Oudan, qui l'avait elle-même prêtée à la Société Morlet et compagnie, dont M. Desjardins était devenu l'associé, lors de l'établissement de cette manufacture, ce qui lui a enlevé depuis ce temps, annuellement, une somme conséquente ; — 2° que le sieur Oudan, qui ne pouvait soutenir à lui seul une entreprise dans laquelle cinq ou six maisons avaient successivement épuisé leurs ressources, a été obligé d'avoir recours à des emprunts, de faire par là des sacrifices continuels... » La période difficile dans laquelle il vécut fit le reste [1].

Le concordat obtenu, Mme Oudan demeura propriétaire de l'immeuble des Terrasses. Elle habitait Paris lors du dénombrement de 1820, avec son mari, et ils sont dits négociants en 1821 dans l'acte de vente du domaine des Terrasses. Ce sont eux, apparemment, qui figurent comme fabricants d'eau de Cologne, 32, rue Neuve-Saint-Eustache, de 1819 à 1833, dans l'*Almanach du Commerce de Paris*.

Un Paul Oudan le jeune, propriétaire à Troyes, où on le

(1) Archives du Tribunal de Commerce.

trouve dès 1805, alors âgé de 21 ans, et frère de Louis Oudan, était son associé ; il lui était dû près de 20.000 francs par la faillite, dont étaient aussi créanciers : Augustin, Paul. Jean-Baptiste Oudan (dont le domicile n'est pas indiqué), Martinet et Cie et Gros et Badelier, dont on trouvera les noms au cours de cette étude.

Premier atelier des Bas-Trévois (chaussée des Blanchisseurs, n° 37 actuel) : ANHEIM et Cie, 1792-1812 ; L. BAUDIN et COLAS-ANHEIM, 1812-1828.

En 1792, un sieur Joseph Anheim, né vers 1746-1749, originaire de Soleure en Suisse[1], et qui était venu à Troyes dès 1777, établit une manufacture d'indiennes aux Bas-Trévois, n° 394 de la 4e section, n° 34 puis n° 37 actuel de la chaussée des Blanchisseurs, occupé maintenant par la filature de MM. Poron frères. Il habitait auparavant sur la paroisse Saint-Gilles, au faubourg Croncels, et apparaît sur Saint-Jean le 19 septembre 1791, à la naissance de son fils Maurice.

C'est à tort, semble-t-il, que le Mémoire Champagny dit que cette maison fut fondée en 1791 (à moins qu'elle ne l'ait été par un autre), car Anheim faisait encore partie du personnel de l'usine Morlet le 3 juin 1792 et signait les statuts de la Caisse de secours [2].

Marié à Françoise Baudin, de Gyé-sur-Seine, il en eut neuf enfants au moins. Sur ce nombre, quatre filles se

---

(1) Ou plutôt des environs, car son nom n'a pas été trouvé sur les registres de naissance de cette ville entre les années 1734 et 1757.

(2) La date de 1792 est d'ailleurs donnée par la *Description* de Loiselet et Descolins et par les Annuaires de l'an IX et de l'an XII. Anheim, venu à Troyes vers 1777 (dénombrement de 1791), était chez Mlle Morlet le 26 février 1788, lors de la naissance de sa fille Marie.

marièrent à leur tour et les gendres s'unirent à lui pour diriger la manufacture et en écouler les produits.

Il n'y a rien de saillant à signaler dans l'existence de cet atelier, qui fut admis à exposer en 1805 pour la venue de l'Empereur. En 1806, 132 ouvriers y étaient occupés ; il y en avait encore 127 en 1808, alors que l'entreprise Oudan et Cie avait vu réduire de 35 le chiffre des siens ; on y travaillait de 5 à 7.000 pièces par an [1].

Anheim, toutefois, ressentit comme ses concurrents le contrecoup funeste des dernières guerres de l'Empire. Un de ses dessinateurs, Charles Silvestre, qui y travailla de 1796 à 1809, déclare en 1815 que « l'état de presque nullité où s'est trouvée cette Manufacture il y a quelques années l'a forcé de chercher ailleurs un emploi plus lucratif » [2]. Mais du moins se tira-t-il de cette situation sans faillir.

Il avait pour associé Jean-Urse-Maurice Schreyer, comme lui ancien ouvrier des Morlet. Ensemble ils prirent d'abord en location, puis achetèrent le 19 messidor an IX (8 juillet 1801), du sieur Joseph Hermé, chapelier dans la Grande-Rue, un pré à blanchir toiles, situé aux Bas-Trévois, chaussée des Blanchisseurs, et sur lequel étaient édifiés : une petite maison que les associés modifièrent pour les besoins de leur industrie ; un bâtiment sur le bord de la Nagère, qui partage la propriété, lequel bâtiment, composé d'une « buerie », cendrier et chambre de domestique, leur servit au début d'atelier d'impression ; et un autre bâtiment, ci-devant moulin à blanchir toiles, garni de ses ustensiles et machines, qui fut utilisé par eux à mettre leurs fourneaux et leurs chaudières à garancer.

---

(1) Rapport Champagny.

(2) Archives municipales, Demandes d'emplois.

L'acquisition de ces immeubles, qui couvraient 2 hectares 88 ares 62 centiares, leur coûta 14.000 francs [1]; cette somme ne fut d'ailleurs payée que lors de la licitation qui suivit le décès de Schreyer (16 septembre 1808). Celui-ci avait prêté 18.000 francs à Anheim [2].

Propriétaires de leur « pré [3] », ils firent édifier une construction de quatre-vingt-quatorze pieds de long, éclairée sur deux faces, au nord et au midi, selon les prescriptions des maîtres en matière d'impressions d'indiennes [4]. C'est le bâtiment G actuel de la filature de MM. Poron, dans sa partie la plus rapprochée de la rue, car il a été doublé depuis dans sa longueur. Avant de le construire, ils s'étaient arrangés avec François Rigoley, blanchisseur de toiles,

---

(1) Min. Etienne (ét. Fournier). — Hermé avait acquis ce bien de MM. et de Mlle Jeanteau, légataires de Marguerite Desguerrois, veuve de Jean-Jérôme Guillaume, tanneur à Troyes, par testament du 3 mars 1788 (Min. Cousin, ét. Marizien).

(2) Min. Brocard (ét. Gillet).

(3) La teneur de cet acte montre quelle importance les prés à blanchir avaient à cette époque : la maison d'habitation, les bâtiments affectés aux opérations mécaniques de la blanchisserie, sont considérés comme secondaires, comme de simples dépendances du « pré », raison d'être de la propriété. — Pourtant, à Troyes même, ou tout à côté, on s'occupait de remplacer l'action de l'eau et du soleil, jugée sans doute déjà trop lente et sujette à trop d'aléas. Le 24 janvier 1806, un sieur Boullanger, demeurant à Saint-Julien près Troyes, faisait breveter un appareil de blanchiment des toiles, par le moyen du gaz acide muriatique oxygéné (*Brevets d'invention*, t. VIII, p. 255-260 et pl. 26). Encore un peu, et les moyens naturels auront été détrônés à tout jamais, à Troyes comme presque partout, par les procédés chimiques, rapides et réguliers, mais dont les dangereux effets sur les matières traitées sont mis en relief par un autre de nos concitoyens, Nicolas-Jean-Julien Gréau, dans une étude intitulée : *De la destruction des tissus dans le blanchiment et la teinture, et des moyens d'en prévenir les causes*, publiée par la Société Académique (année 1834, p. 52-102) et dont le tirage à part, daté de 1835, fut réimprimé dès la même année par la Société polytechnique.

(4) *Encyclopédie méthodique*, Manufactures et Arts, t. IV, p. 220, et Planches, t. II, n° 77 ; J. Persoz, *Traité théorique et pratique de l'impression des tissus*, t. II, p. 427.

leur voisin au midi, pour s'assurer qu'aucune construction ni plantation ne viendrait, de ce côté, diminuer l'éclairage de leur nouvel atelier [1]. Cette adjonction doubla la valeur de la propriété, qui est estimée 30.000 francs en 1808.

Jean-André Roust était en 1803 intéressé dans l'affaire Anheim, qu'il quitta bientôt pour s'associer avec les gendres Morlet, ses parents.

Anheim mourut le 4 juillet 1812, mais la maison continua de fonctionner sous le nom de Anheim et Cie, qui figure jusqu'en 1818 inclus sur l'*Almanach du Commerce de Paris*, après quoi on trouve pendant dix ans (1819-1828) : L. Baudin et Colas-Anheim, deux de ses gendres, qui s'étaient fait adjuger la propriété des Bas-Trévois, moyennant 30.000 francs, le 19 décembre 1819 [2].

Après 1828, il n'y a plus d'imprimeurs sur toile à Troyes : « Badelier et Anheim [3] », teinturiers, y tiennent une « maison de commissions » [4].

Françoise Baudin mourut le 1er mai 1832, à 74 ans.

J'ai dit plus haut que Joseph Anheim avait marié quatre filles :

La première, Marie, née le 26 février 1788 (Saint-Gilles), épousa, le 12 octobre 1808, Pierre-Louis Gros, négociant, baptisé à Besançon le 22 février 1771, et qui mourut aux Bas-Trévois, le 31 janvier 1819 ; sa veuve

(1) Min. Odin (ét. Fournier), 24 messidor an IX.

(2) Min. Vauthier père (ét. Gautier).

(3) Il faut certainement lire ici : « Badelier-Anheim », un autre gendre du fondateur de la maison. Cependant, en 1813 déjà, une vente mobilière, chez un blanchisseur des Bas-Trévois, est dite aussi faite à la requête de « MM. Badelier et Anheim », négociants à Troyes (*Affiches, annonces et avis divers de l'Aube*, 5 janvier 1813). Mais Anheim n'avait pas, à Troyes, de parents de son nom, et s'il eut cinq fils, trois au moins moururent jeunes et les autres, à ma connaissance, ne parurent pas.

(4) *Almanach du Commerce de Paris*, 1829.

lui survécut dix ans (5 juin 1829). M. Gros-Anheim possédait, dans la rue du Dauphin, n° 64 de ce temps-là, une maison ayant sortie sur la rue de la Trinité par une porte cochère ; c'est peut-être celle que Geoffroy-Prieur cherchait à vendre en 1782. Elle était, en 1821, habitée par M. Badelier-Anheim[1].

La deuxième fille, Marie-Anne, née le 6 mars 1789 (Saint-Gilles), épousa, le 18 février 1807, Etienne-Marie Badelier, commis-chef de la maison depuis 1803. Badelier était né à Besançon, comme son beau-frère Gros, le 1er mars 1779. Après la disparition de l'atelier d'indiennes, il se mit à la tête de la maison de teinture et de commissions « Badelier et Anheim » (*Almanach de Paris* de 1829), et mourut le 27 mai 1843, rue du Beau-Boucher, n° 49 (rue Saint-Vincent-de-Paul). Il était le beau-père de P.-Athanase Payn, imprimeur de la Société Académique de l'Aube de 1837 à 1843. En 1813, il habitait déjà dans la rue du Dauphin, avec son beau-frère Gros et un sieur Joseph Berté, aussi négociant. Sans aucun doute, on débitait là les toiles imprimées dans l'usine des Bas-Trévois.

La troisième fille, Simone-Anne Ursule, née le 12 germinal an IV (1er avril 1796), fut mariée le 8 septembre 1813 à Jean-François Colas, commis marchand, né à Arcis-sur-Aube le 19 janvier 1789.

M. Colas, après avoir coopéré au maintien de l'usine familiale, demeura à sa tête avec son beau-frère Laurent Baudin, dont il sera parlé tout à l'heure (*Almanach de Paris*, 1819-1828). Mais il cessa la fabrication des indiennes, devenue trop peu rémunératrice, pour se livrer seulement au blanchiment, à la teinture et à l'apprêt des toiles.

---

(1) *Annonces*, 27 février 1782 ; *Journal de l'Aube*, 8 février, 8 avril, 6 décembre 1821.

Cependant, il essaya aussi du tissage des cotonnes et des finettes. En 1837, une délégation de la Société d'Agriculture venait examiner chez lui une nouvelle mécanique à tisser dont trente-cinq, mues par une « pompe à feu » chauffée à la tourbe, fonctionnaient dans une vaste salle. Un rapport très élogieux de cette visite a été inséré dans les *Mémoires* de l'année (pages 64-77).

En 1845, il obtenait l'autorisation de posséder deux chaudières à vapeur, dont la mise en marche simultanée nécessita une longue série de formalités [1].

Retiré un peu plus tard à Montsuzain (Aube), où il était en 1853 « cultivateur et propriétaire de la ferme de la Prospérité », il vint néanmoins mourir à Troyes, chez ses enfants, le 3 avril 1857, et sa femme le 26 septembre 1870.

Leur fille Françoise-Aminthe, née le 23 août 1814, avait épousé, le 26 avril 1834, François-Pierre-Germain Delaage, notaire à Arcis, né à Paris le 31 juillet 1807. Celui-ci prit la direction de la manufacture dès les premiers mois de l'année 1851 au moins. Le 25 mai 1857, il demande l'autorisation à la mairie de pratiquer une prise d'eau dans le canal du Vouldy, pour alimenter une nouvelle blanchisserie qu'il construit. Cette bonde, appelée la bonde Delaage, existe encore [2], ainsi que le bâtiment qu'elle abreuvait.

Les entreprises de M. Delaage ne réussirent pas. Mis en faillite, comme teinturier, le 14 mai 1866, il laissa un passif de plus de 500.000 francs. Néanmoins, il mourut dans sa propriété le 18 juillet 1870. Son épouse lui survécut.

---

(1) Arch. mun., Police : Etablissements insalubres ; Journal, n° 11844.

(2) Arch. mun., O : Bondes et prises d'eau.

La quatrième fille de Joseph Anheim, Marie-Joséphine-Françoise, née le 26 fructidor an V (12 septembre 1797), mariée à son cousin germain Laurent Baudin, né à Rhèges le 10 juin 1789, et qu'Anheim s'était attaché dès 1803 au moins, mourut jeune, le 16 septembre 1838. Son mari s'était associé avec Colas-Anheim. En 1855, il était banquier, rue des Bas-Trévois, n° 22.

Il mourut à l'usine familiale, lui aussi, le 24 avril 1866.

L'ancienne manufacture de Joseph Anheim avait été vendue à Mme Delaage, les 12-19 février 1853 [1], par Mme Colas et par Laurent Baudin et ses enfants [2], moyennant 60.000 francs. Elle passa ensuite, en 1866, aux mains de M. Nicolas-Louis Gaudichon, fabricant de produits chimiques, qui y installa une fabrique de doublures avec M. Paul Journé. M. Eusèbe Journé, fils de ce dernier, la reprit seul le 16 janvier 1877. Enfin, elle fut achetée le 11 décembre 1882 par MM. Poron frères, fils et Mortier, qui y ont transporté leur filature.

La propriété, agrandie, n'offre plus maintenant qu'un vestige de la manufacture d'indiennes : c'est le bâtiment en bois qui est le plus près de la rue des Bas-Trévois ; les autres ont été démolis à diverses époques, tandis que, par contre, s'édifiaient les ateliers construits par M. Colas en 1857, par M. Journé en 1872, et enfin la filature actuelle, dont l'ancienne grande salle modèle de 1801 n'est plus qu'une dépendance.

---

(1) Min. Alban Henry (ét. Champeaux).

(2) Louis-*Eugène* Baudin, notaire à Troyes (1820-1889) ; *Jules*-Casimir Baudin, avocat, puis avoué à Troyes (1821-1907) ; Edmond Baudin, avocat à Troyes (1827-1887) ; Paul-*Camille* Baudin, receveur principal des octrois à Paris (1836).

Atelier de la Trinité-Saint-Jacques : ROZET, MARTINET ET Cie, an IV...

Un arrêté de l'an IV (1795-1796) autorise les sieurs « Rozet-Martinet et Cie », entrepreneurs de la manufacture d'indiennes sise au faubourg Saint-Jacques, à tirer de l'eau par le moyen d'une bonde qu'ils feront faire à leurs frais dans le nouveau bâtardeau construit au-dessous de l'arrêt des flotteurs, etc.[1] C'est sans doute cette manufacture que le rapport Loiselet-Descolins signale comme établie en 1795. Un mariage du 7 fructidor an III (24 août 1795) mentionne trois imprimeurs d'indiennes, aux noms germaniques, habitant le « faubourg de Jacques ».

Les Annuaires de l'an IX et de l'an XII parlent encore (p. 200) de la Manufacture de toiles peintes, maison ci-devant de la Trinité, ou des Mathurins, 7e section, n° 421, mais elle était disparue avant l'édition de l'an XII, dont les 264 dernières pages ne sont qu'une reproduction, peut-être même qu'un unique tirage avec cette partie de l'an IX ; car plus loin, dans la liste des principaux fabricants (p. 286), la maison Rozet et Martinet ne figure plus. Elle ne devait pas avoir une grande importance : le dénombrement de 1799 ne montre que quelques ouvriers logés à l'entour.

Une circulaire imprimée, sans date et difficile à dater d'une façon précise par la seule étude des caractères, fait connaître que la maison de commerce « connue sous la raison de Rozet-Martinet et Compagnie » vient de dissoudre sa Société, et que MM. Ferrand jeune et Baudot ont décidé de réunir à la Draperie qui les occupe le « Commerce

(1) Arch. dép., Inventaire de pièces concernant les Ponts et Chaussées.

en impression et articles de la Fabrique de Troyes » de Rozet-Martinet. Ceux-ci, on le voit, avaient délaissé la production des indiennes pour en faire seulement le commerce, et cela sans doute dès l'année 1803, où le dénombrement ne trouve plus à la Trinité qu'une « bourgeoise », Mme veuve Perrin-Rozet.

La raison sociale « Rozet-Martinet et Cie » semblerait indiquer qu'un ménage de ce nom était à la tête de l'entreprise. Cela n'est pas ; elle doit se décomposer ainsi : Rozet, Martinet et Cie.

Rozet, c'était Jean-Hubert Rozet, négociant à Doulevant-le-Petit, représenté à Troyes par Mme Reine-Antoinette Rozet, née à Joinville (Haute-Marne), vers 1750, veuve de Pierre-Nicolas Perrin, né à Vassy-sur-Blaise (Haute-Marne), le 11 octobre 1751, négociant en toiles, ancien maire de Troyes, député de l'Aube à la Législative et à la Convention, condamné aux galères, comme concussionnaire, le 28 vendémiaire an II (19 octobre 1793), sans que l'on ait songé à faire la preuve de l'accusation lancée contre lui, mort au bagne de Toulon le 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794), et réhabilité, quand on eut examiné ses papiers restés sous scellés durant le procès, par une décision de la Convention du 3 septembre 1795[1].

Le divorce obtenu par elle (en vertu de l'article 16 de la loi du 20 septembre 1792) le 8 brumaire an II (29 octobre 1793), à cause de la condamnation de son mari, se trouvait annulé par le jugement de réhabilitation, lequel, en rendant l'honneur au malheureux innocent, restituait à sa veuve le montant de ses indemnités de député et lui

(1) Voir la notice publiée par l'*Almanach du Petit Troyen* de 1901, p. 72-78.

permit de prendre une part active dans les affaires de la Société.

Des huit enfants au moins qu'elle avait eus, de 1777 à 1791, il ne lui en restait plus que trois près d'elle en 1799. En 1803, bourgeoise et propriétaire ; en 1805, rentière, elle est seule avec une fille.

Mme Perrin-Rozet semble avoir quitté Troyes, où on ne la voit pas mourir, après la cession de la maison de la Trinité.

L'ancien couvent des Trinitaires, où se trouvait la manufacture, avait été acheté comme bien national, les 15-29 mai et 19 juin 1792, par divers particuliers sous le nom de l'un d'eux : J.-J.-Robert Marin, meunier à Bar-sur-Seine ; P. Bréon et Nic. Gauthier, marchands à Troyes ; Fr. Nancey, tondeur à Troyes ; Nicolas Parmentier, marchand de bois à Saint-Germain ; Edme Curtille, marchand à Croncels ; Joseph Fontagneux, maréchal au même lieu. J.-H. Rozet l'avait repris moyennant 36.800 livres, le 13 juin 1793 [1], de P. Bréon et Gauthier, mandataires de leurs associés, sauf des deux derniers qui avaient déjà cédé leur part à Gauthier.

Le principal associé des Rozet était Nicolas Martinet, négociant, né au Pavillon (Aube), le 27 janvier 1756, époux de Catherine Cuminet Gérard (11 frimaire an IV, 2 décembre 1795). C'est lui qui signa, entre 1799 et 1800, la circulaire de cession à la société Ferrand et Baudot. Il mourut à Troyes, le 15 mai 1812, négociant, rue de la Trinité, n° 104 [2].

La « Compagnie », c'étaient probablement des membres de la famille de Mme Perrin, qui était alliée aux

(1) Min. Dorgemont (ét. Moineau).

(2) Au dénombrement de 1799, le n° 3 de la 3e section était « occupé par le c. Martinet, domicilié de la 7e section, à la Trinité ».

Baudot, aux Dalichamp, aux Ferrand de Troyes, et dont certains proches occupaient dans la Haute-Marne de hautes situations commerciales et industrielles.

Quant à Ferrand et Baudot, leurs successeurs, ils ne nous intéressent qu'à demi, n'ayant pas fabriqué des indiennes[1]. En 1805, ils exposèrent des siamoises de leur « maison de commerce ». On les trouve en 1816 propriétaires des moulins Notre-Dame ; en 1821, filateurs dans la cour Saint-Martin-ès-Aires ; en 1826, drapiers, filateurs en laine, rue du Temple et rue du Pont-Royal[2].

Par acte du 12 messidor an XI (1er juillet 1803), J.-H. Rozet donna procuration à Mme Perrin de vendre divers immeubles, notamment « la ci-devant maison conventuelle des Mathurins de Troyes avec tous les bâtiments, jardins, prés et enclos en dépendant et dans laquelle est établie la manufacture de toile peinte, et enfin toutes les machines, ustensiles et autres effets dépendant de la dite manufacture[3] ».

L'acquéreur fut long à trouver, au moins pour la propriété, car j'ignore à quelle date et de quelle manière disparut le matériel : peut-être fut-il racheté par une des maisons de la place.

---

(1) C'étaient : 1° Jean-Baptiste-Auguste Ferrand, né le 23 juin 1767, à Brienon (Yonne), époux de Rose-Catherine Petitjean, de Joinville, décédé à Troyes, le 27 mars 1824 ; puis son fils Claude Ferrand, né à Troyes, le 27 octobre 1792, devenu sous le nom de Ferrand-Lamotte propriétaire de la Papeterie de Troyes et d'autres usines, maire de 1837 à 1840 et de 1848 à 1852, conseiller général, et mort chevalier de la Légion d'honneur, le 13 février 1867. Il habita longtemps sa maison natale, rue de la Montée-des-Changes. J.-B.-Aug. Ferrand et son frère et associé sans doute, François-Placide Ferrand, marchand, rue du Petit-Credo, étaient les neveux de Mme Perrin-Rozet ; — 2° J.-B.-Athanase Baudot, né à Troyes, le 24 novembre 1772, de Louis Baudot, marchand, et de Marie-Jeanne Rozet, époux de Louise-Geneviève Petitjean, de Joinville, et neveu également de Mme Perrin.

(2) *Almanach du commerce de l'Aube.*

(3) Min. Gélyot (ét. Fournier), 17 messidor an XII.

C'est seulement le 12 juin 1807 [1] que Mme Perrin, mandatée comme dessus, cède à Honoré Teisseire, négociant à Paris, rue Vendôme-au-Marais, 6, et à Claudine Epervier, son épouse, la maison des Mathurins, consistant alors en un bâtiment nouvellement construit, dont une partie en aile servait d'église, le surplus ayant été destiné pour l'habitation, un reste de l'ancienne maison conventuelle et quelques dépendances, contenant environ, avec le jardin, 59 ares 8 cent. ; un pré appelé l'Enclos, séparé du terrain précédent par le canal des Flotteurs et contenant 1 hect. 66 ares 69 c., et deux petites pièces de terre, sises derrière et près de la dite maison, appelées la Pépinière, que le vendeur tenait de Edme Finot, vannier, et Joseph Vitoux, menuisier, lesquels les avaient acquises comme biens nationaux.

M. Teisseire est dit, au dénombrement de 1810, âgé de 40 ans et originaire de « Quanne » [2], ainsi que plusieurs de ses ouvriers; il a alors 40 métiers à filer et 60 tisserands.

Cet industriel n'était peut-être déjà que le représentant de la société « Teissère père, Armand Teissère fils, Louis-Hippolyte Charon, négociants associés solidaires, et Alexandre-Charles-François de Séjourné, commanditaire », qui, dissoute le 31 décembre 1824, se reformait aussitôt en société de commerce où MM. A. Teisseire fils aîné,

(1) Min. Gélyot (ét. Fournier).

(2) De Cannes, sans doute, où des Tesseire existent depuis longtemps et où, entre autres, un Antoine Teisseire, fils d'Honoré Teisseire, matelot, naquit le 22 avril 1770 (un frère de notre industriel, ou lui-même qui aurait pris plus tard le prénom de son père ?). Cependant, Honoré Teisseire est dit originaire de Caen (où je n'ai pu faire vérifier le fait) dans des notes confidentielles ajoutées à la liste des électeurs de 1813 (Arch. mun.). Sur cette liste, où après le nom de « Theisser Honoré » on a biffé le mot « manufacturier » pour mettre « chef d'atelier », il est dit que cet industriel a son principal domicile à Paris, qu'il est très riche et qu'il occupe un grand nombre d'ouvriers. On lui donne alors 45 ans.

L.-H. Charon, Chr.-Em. Charon et de Séjourné étaient tous solidarisés [1].

A la même époque, le 23 décembre 1824 [2], Honoré Teisseire avait vendu la Trinité, où existaient « diverses usines », à Pierre-René Charon, ancien avocat, demeurant à Champcenetz, près Provins, et à Alexandre-Charles-François de Séjourné, ancien receveur des finances à Provins.

Ce dernier, après avoir repris la part de son associé le 17 novembre 1825, céda le tout, le 7 décembre 1839, à son fils Hippolyte-Alexandre, qui revendit les 22 juin et 10 juillet 1846 à François-Sylvestre Denis, avocat à Troyes, né à Brienon (Yonne), le 9 nivôse an VII, époux de Thérèse-Pauline Maillard, veuve Lasquier (10 octobre 1853). M. Denis mourut le 27 janvier 1854, au faubourg Saint-Jacques, et sa veuve et légataire, le 7 janvier 1871, à Genève. Elle avait vendu sa propriété, le 22 janvier 1857, à M. Alphonse Pain, banquier, des mains de qui elle passa le 9 août 1861 en celles de M. Nicolas-Edme Berthier-Roblot (1809-1880); les enfants de celui-ci la cédèrent les 14-17 juin 1884 à MM. Bénigne Robert et Emile-Alexandre Rebours, confiseurs et chocolatiers, dont le magasin de vente était auparavant situé rue Notre-Dame, 76, et l'usine à Saint-André, rue de la Grande-Planche.

M. Robert a quitté l'association le 31 décembre 1890; M. Rebours est mort le 27 septembre 1913; l'ancien couvent est à présent aux mains de la veuve et des fils de ce dernier, qui a reconstitué à peu près tout l'ancien domaine des Trinitaires en acquérant la « Petite-Trinité »,

(1) *L'Aube* du 6 janvier 1825. — Mémoire pour M. de Séjourné (Arch. mun.).

(2) Min. Lebon (et Martinot).

le 27 décembre 1889, de M. Henri Régnier, publiciste; la « Cartonnerie », le 2 mai 1906, de la famille Berthier, et successivement différentes parcelles de terres et de prés des Hospices et de divers particuliers.

La maison de la Trinité (n° 58 puis 60 du faubourg), a prêté ses vastes locaux à bien des industries, dans le cours du XIXe siècle. En 1856, MM. Messager-Abit et Cie, fabricants de crin végétal ou crin de Goor, y remontèrent leur fabrique qui avait été détruite, dans la nuit du 19 au 20 avril, par l'incendie des moulins de Chaillouet[1]; en 1861, cette maison fonctionnait sous le nom de Coutteret aîné. De 1863 à 1867, on y voyait la cartonnerie Grançon; de 1869 à 1877, Salomon et Cie, fabricants de tissus de laine; en 1882-1885, Ve Régnier (ganterie, ganterie militaire), Gustave Soucin, bonnetier[2]; vinrent enfin MM. Robert et Rebours, qui ont fait un sort sinon définitif, au moins durable, au vieux domaine des Trinitaires en y amenant leur fabrique.

Deuxième atelier des Bas-Trévois (chaussée des Blanchisseurs, n° 389) : Roust, Ranguise et Piquet, an XI-1808.

En l'an XI (1802-1803), un des gendres de Pierre Morlet, Antoine-S. Ranguise, s'établit à son compte aux Bas-Trévois, n° 389 de la 4e section. « Cet entrepreneur ne travaille que pour des négociants de Troyes, qui font imprimer sur toiles du pays et en *faux teint* », dit le rapport précité du ministre Champagny[3].

---

(1) *L'Aube* du 21 avril.

(2) *Almanach des 20.000 adresses*, publié par l'imprimerie Caffé.

(3) Le fait que ce rapport, basé sur des enquêtes de 1806 et 1808, ne parle que de Ranguise, montre que le ministre était mal renseigné, car même à

Son beau-frère P.-H. Piquet le rejoignit presque aussitôt, entraînant un commis et allié de la maison Morlet, J.-A. Roust, depuis peu associé de Anheim ; car l'*Annuaire* de l'an XII mentionne déjà Piquet, Roust et Ranguise. On a vu plus haut (page 53) que Piquet et Ranguise s'étaient séparés de Desjardins en l'an XI ; ils ne demeurèrent pas longtemps inactifs l'un et l'autre.

Les trois associés exposèrent en 1805, à l'Hôtel de Ville de Troyes, des produits de leur travail. Ils figurent encore sur l'*Almanach du commerce de Paris*... pour 1808, puis disparaissent au commencement de cette même année dans une sorte de faillite.

Le journal de l'époque annonçant la mise en vente des immeubles qu'ils possédaient renseigne un peu sur l'importance de leur atelier, sans en fixer au juste l'emplacement. Mais c'était certainement le long de la rue des Bas-Trévois, entre le moulin de Paresse (n° 382) et la maison Anheim (n° 394).

Voici les « annonces légales » de ces adjudications :

Maisons, prés, lavoirs, cage à moulin, à vendre par expropriation forcée. Ces maisons et prés sont situés aux Bas-Trévois, commune de Troyes, avec deux vinées, deux pièces de prés contenant, l'un un hectare vingt-six ares cinquante-quatre centiares (ou trois arpens), l'autre de la même contenance ; un grand lavoir couvert en paille, un autre lavoir, une cage à moulin couverte en tuiles, rouages, maillets et auges, lesdits biens occupés par les sieurs Antoine Ranguisy, propriétaire, demeurant aux Trévois, et dame Anne-Marguerite Morlet, son épouse ; Pierre-Henry Piquet, propriétaire, demeurant aux Terrasses, dame Anne-Catherine Morlet, son épouse ; et Jean-André Roust, aussi propriétaire, demeurant au faubourg Croncels.

---

la première de ces deux dates il y avait trois ans que le fondateur de cette maison n'était plus seul.

La saisie en a été faite sur lesdits sieurs Ranguisy, Piquet, Roust et leurs épouses, par exploit de Doué, Huissier, du 13 août, présent mois, à la requête des sieurs Charles-Martin Corrard, Négociant, demeurant à Troyes, et dame Marie-Julie Jeanson, son épouse...

L'adjudication définitive aura lieu le cinq février 1808, sur l'enchère de dix mille francs faite par le poursuivant.

(Journal d'indications et annonces du dép. de l'Aube, 10 janvier 1808.)

Jean-André Roust était né à La Haye, vers 1762, d'Adhélart Roust, négociant, et de Anne-Rose Nies On peut le supposer neveu ou tout au moins parent de Pierre Morlet, dont la deuxième femme fut Catherine Rust. Venu à Troyes vers 1778 et commis chez les Morlet, il épousa Elisabeth Prévost, fille d'un blanchisseur du voisinage, le 12 janvier 1791 (Saint-Jean). Il en eut quatre enfants au moins de 1791 à l'an IV.

Habitant d'abord le faubourg Croncels, il est « fabricant d'indiennes aux Bas-Trévois » dès le 30 fructidor an X, au décès de sa fille Madeleine-Adélaïde ; sans doute était-il déjà associé d'Anheim, comme l'indique le dénombrement de 1803 (2e section, n° 305). Il avait alors près de lui un neveu venu de Hollande, André Bouclos, âgé de 17 ans[1].

On trouve aussi Jacques Roust, menuisier, époux de Marie Charles (nom de plusieurs épouses d'imprimeurs d'indiennes), qui perd un enfant de trois ans, le 14 mai 1791 (Saint-Jean). C'était peut-être un des menuisiers de la maison Morlet.

---

(1) En 1805, habitait à la Papeterie (2e section, n° 414) une famille Roust, qui devait certainement être alliée à notre imprimeur d'indiennes, un frère aîné peut-être : Jean Roust, 50 ans, de Saint-Giroux, papetier ; Françoise Franque, sa femme, 42 ans, de Chambéry ; et leurs fils : Jacques, 14 ans, d'Angoulême ; Jean, 8 ans, de Castel-Jaloux ; Etienne, 4 ans, d'Essonne. On voit par ces origines diverses l'instabilité de la profession Ils n'étaient plus à Troyes en 1810.

La maison avec jardin qu'habitait Jean-André Roust en 1808 fut saisie le 4 avril, à la requête du sieur Ambroise Nicolas, propriétaire rue de la Monnaie, et vendue d'abord le 12 août, puis définitivement le 20 janvier 1809, sur la mise à prix de 3.000 francs [1].

Il mourut veuf, le 28 janvier 1846, à 84 ans, au n° 59 de la rue du Temple, ancien commis [2]. Sa femme l'avait précédé dès le 11 octobre 1822. Il habitait alors au faubourg Croncels.

M. Gustave Huot me dit que son grand-père, Charles Huot-Manchin (1766-1814), qui fut d'abord tisserand, entreprit lui aussi de fabriquer des indiennes. A cet effet, il quitta un jour sa famille et sa maison et partit en Suisse, où il passa six mois comme ouvrier dans une manufacture, pour en apprendre les procédés et se familiariser avec leur application. Revenu à Troyes, il aurait mis en œuvre les connaissances qu'il avait acquises. Mais il mourut jeune, à 48 ans, en essayant ses forces, qui étaient très grandes, comme son énergie, avec des rouleaux servant à la fabrication des indiennes, sans doute des rouleaux de calendre.

---

(1) *Journal d'indications et annonces*, du 17 avril 1808 au 8 janvier 1809.

(2) Roust avait achevé sa carrière comme teneur de livres chez MM. Huot, filateurs, rue de la Trinité, 103 (14 actuel), qui signèrent son acte de décès. J'ai retrouvé son souvenir encore bien vivant chez le fils de l'un d'eux, M. Gustave Huot, mon vénéré collègue à la Société Académique. C'était, dit-il, un serviteur dévoué, honnête au-delà de toute expression, de bonnes manières, et qui était devenu l'ami de la famille.

Il avait un fils Jean-Henry, né le 28 ventôse an III, peintre de plus de bonne volonté que de talent, il faut bien l'avouer, dont M. Huot conserve divers portraits de famille, datés de 1815 à 1826. Peintre d'histoire naturelle, il s'était fait une spécialité des papillons et des mouches, qu'il reproduisait sur verre et sur porcelaine. Il en exposa au Salon en 1824, 1827, 1833, et obtint le titre de « peintre du cabinet de Madame la duchesse de Berry ». On ignore la date et le lieu de sa mort (Siret, *Dictionnaire des Peintres ;* Bellier et Auvray, *Dictionnaire des Artistes.)*

Il est supposable que ses tentatives d'impression eurent lieu après la chute de la maison Roust, Ranguise et Piquet, dont il aura repris le matériel en embauchant le fondateur. En tout cas, on ne trouve nulle part mention qu'un atelier ait fonctionné sous son nom propre ni dans sa maison, mais M. Huot a encore vu chez lui, dans sa jeunesse, des planches gravées qui en provenaient.

Antoine-Sauveur Ranguisi (nom que l'on francisait généralement en Ranguise) avait été baptisé à l'église Saint-Ferréol de Marseille le 4 décembre 1750 ; il était fils d'Antoine Ranguisi et de Madeleine Lieutaud. Epoux de Anne-Marguerite Morlet, née à Brême en Westphalie le 13 mars 1748, il en eut au moins quatre enfants de 1781 à 1786. En 1799, il dit être à Troyes depuis vingt-quatre ans et sa femme depuis vingt-cinq ans.

Coloriste d'indiennes (c'est-à-dire chimiste préposé au choix et à la manipulation des couleurs servant à l'impression), il avait sa place dans la manufacture de sa tante Mme Morlet. Aussi ne la quitta-t-il qu'en l'an XI, quand elle passa aux mains de Louis Oudan, pour s'établir avec Piquet son beau-frère, près de qui il demeurait en 1805 (4e section, n° 489), tandis qu'en 1803 il était seul au n° 409.

Après la fermeture de leur atelier, il devint fabricant de toiles. Sa femme mourut le 18 janvier 1822, rue de la Grande-Tannerie, et lui le 7 avril 1826, à l'Hospice.

Pierre-Henri Piquet, dessinateur, était né à Colombier, près de Neuchâtel en Suisse, le 31 décembre 1746, de Pierre-Henri Piquet et de Marguerite Mouchet. Ayant épousé à Paris, le 16 septembre 1781 [1], Gesche-Catherine

(1) Renseignement recueilli par M. L. Thévenaz dans un acte de 1806.

Morlet, née à Brême le 19 septembre 1745, il en eut le 8 juin 1786, sur la paroisse Saint-Jean de Troyes, un fils Antoine-Pierre, qui mourut le 5 vendémiaire an XIII (27 septembre 1804), et au moins deux filles : la première, Henriette, vers 1783 [1], pas à Troyes ; la deuxième, Adélaïde-Catherine, le 8 novembre 1788 (Saint-Jean).

En 1791, il est dit contremaître et demeure aux Bas-Trévois, n° 364 ; le 28 ventôse an III, il est « contre-vérificateur à la manufacture d'indiennes de la citoyenne Morlet » [2].

Je n'ai pas constaté sa présence à Troyes en 1799. Il est vrai que le registre contenant le dénombrement des 5e et 6e sections (Madeleine, Maison commune) manque aux Archives ; mais ce n'était pas le quartier des blanchisseurs. Peut-être Piquet s'absenta-t-il quelques années ou était-il rentré en ville *intra-muros*.

C'est tout ce que j'ai pu savoir sur lui et sur son épouse. Ils ne moururent pas à Troyes, dont ils partirent vraisemblablement après la débâcle de leur maison.

Deuxième atelier de Croncels : Amandry, Fleuriot et Cie, an XII ; Fleuriot et Cie, 1808-1809 ; Gazon et Cie, 1810.

En frimaire an XII (novembre-décembre 1803), les citoyens Amandry, Fleuriot et Cie, fabricants d'indiennes à Troyes, demandent l'autorisation de planter des pieux dans la Seine, près la porte de Croncels, pour y appuyer un magasin destiné à remiser leurs marchandises [3]. Cet emplacement paraît répondre à celui occupé à présent par

(1) Elle avait 22 ans au dénombrement de 1805.

(2) Dénombrement de 1791 ; acte de naissance de Jean-Henry Roust.

(3) Arch. mun., O : Rivière de Seine.

l'école Charles-Baltet, sur le boulevard du Quatorze-Juillet, et précédemment par la Halle aux Vins, succédant elle-même — à distance de temps — au Manège des Gardes du corps.

Amandry disparaît de la raison sociale au bout de peu de temps, car l'*Almanach du Commerce de Paris* de 1808 et 1809 ne mentionne que « Floriot et Cie », que remplacent l'année suivante Gazon et Cie, dont c'est d'ailleurs la seule apparition.

Les associés étaient tous des ouvriers. Plus riches de travail et de bonne volonté que d'argent, ils auraient pu réussir en d'autres temps ; mais les guerres de l'Empire n'étaient pas favorables au commerce et l'une après l'autre toutes les maisons tombaient. Les plus faibles d'abord, selon l'ordre logique des choses. Ils n'y échappèrent pas.

Leur établissement devait être bien peu considérable, car non seulement ils n'exposèrent pas leurs produits en 1805, mais l'enquête de Champagny, de 1808, n'en fait pas même mention. On a vu plus haut, il est vrai, combien divergents et incertains sont les renseignements fournis par les documents de ce genre.

*
* *

François Amandry était né à Cormost (Aube), le 15 septembre 1765, de Louis Amandry et d'Edmée Morel. Venu à Troyes vers 1783, il fréquenta l'Ecole royale gratuite de Dessin où il remporta des prix d'ornement de 1785 à 1788[1]. Il devint ensuite « graveur en bois » ou « graveur imprimeur », et travaillait « pour son compte » en 1803. Après sa disparition de la raison sociale, il continua d'exercer la profession à Troyes. Il y mourut,

(1) *Almanach de la ville et du diocèse de Troyes*, de Courtalon.

époux de Marie-Anne Raudin, le 23 octobre 1831, rue du Bourg-Neuf (rue du Palais-de-Justice), toujours graveur en bois, sans doute pour les teinturiers qui employaient le procédé dit « à la réserve ».

Antoine Fleuriot était né à Troyes, le 22 septembre 1762 (Saint-Jean), d'Antoine Fleuriot, chargeur. En juin 1792, il fut l'un des signataires des statuts de la Caisse de secours formée par les ouvriers de la maison Morlet. Il paraît néanmoins avoir suivi Anheim dans son exode, car ce dernier fut témoin, le 11 mars 1793, de son mariage avec Edmée Hourseau.

Au dénombrement de 1799, il est dit, comme tant d'autres, « compagnon imprimeur sans ouvrage ».

On le retrouve ensuite chef de maison, avec Amandry d'abord (an XII), puis seul en nom (1808-1809). Cependant, au dénombrement de 1803, il est déclaré ne pouvoir payer la contribution de trois journées de travail, et à celui de 1805 il est inscrit comme « compagnon imprimeur ». Arrange qui pourra ces données contradictoires !

L'*Almanach du Commerce* de Troyes, en 1821, le donne comme teinturier, rue du Beffroi, n° 1. Il se qualifie de rechef imprimeur le 14 mars 1822, lorsque, veuf depuis le 19 juin 1814, il épouse Prudence Petit, et aussi en 1824, au mariage de sa fille.

Il est enfin de nouveau teinturier à son décès, le 12 janvier 1836, cul de sac Catin (rue de la Vicomté).

Antoine Fleuriot avait deux enfants : 1° une fille, Jeanne-Thérèse, née le 15 mai 1791, mariée à Joseph-Antoine Morlet[1], bonnetier, le 22 janvier 1824. Les époux Morlet-Fleuriot s'établirent marchands teinturiers à l'entrée du faubourg Croncels ; mais bien qu'ils aient joint

(1) Sans aucun lien avec les Morlet fabricants d'indiennes.

à leur industrie un débit de vin, ils ne prospérèrent pas et furent mis en faillite le 13 mars 1826 ; — un garçon, Charles-Antoine Fleuriot, né le 11 floréal an III (30 avril 1795), qui devint teinturier au faubourg Saint-Jacques et que je n'ai pas jugé à propos de poursuivre dans son existence.

Gazon et Cie sont dits imprimeurs sur toile dans l'*Almanach du Commerce de Paris* de 1810, sans doute en remplacement de Fleuriot et Cie, qui n'y figurent plus.

Je n'ai pu fixer la personnalité de ce Gazon. Etait-ce le « P. Guason », originaire de « Quanne », qui, lors du dénombrement de la même année 1810, âgé de 52 ans, était administrateur de la filature Teisseire, à la Trinité-Saint-Jacques, où il demeurait avec un jeune garçon de 13 ans, comme lui nommé Gazon et venu du même pays ? Ou bien, simple prête-nom, Nicolas Gazon, né à Troyes, le 26 février 1772 (Saint-Nizier), fils de Thomas Gazon, foulonnier, et qui, compagnon bonnetier, ayant épousé, le 1er jour complémentaire an VI (17 septembre 1798), Marie-Antoinette Gillier, couturière, mourut à 39 ans, le 28 octobre 1810, au faubourg Saint-Jacques, qu'il n'avait jamais cessé d'habiter ? La date de sa mort concorderait bien avec la disparition de son nom sur l'*Almanach* et il pourrait être parent par alliance de Claude Gillier, imprimeur d'indiennes, décédé en 1812.

Notons qu'en 1803, Thomas Gazon, originaire de Thouars, était marchand de chevaux, que son fils Nicolas est dit alors « bourgeois », et que le fils de ce dernier, Alexis-Michel Gazon, né le 12 messidor an VII (30 juin 1799), mourut commis négociant le 16 septembre 1835.

Il importe peu, au surplus, de connaître ce chef de maison qui passa comme un météore.

Troisième atelier de Croncels : Labille, Keller et Cie, 1812 ; Keller, 1813, au faubourg Croncels.

Un sieur Jean-George Keller, époux de Marguerite Franck, originaire de Mulhouse et peut-être parent de Jean Keller-Girault, fils de Georges, qui était imprimeur en indiennes à Troyes en 1778-1780, habitait cette ville dès le 18 novembre 1806, où il eut un fils Georges-Emmanuel. Graveur en bois, âgé de 40 ans, il demeure au faubourg Croncels. En 1810, il a six enfants nés à Thann, Mulhouse, Nancy et Troyes, autant d'étapes de sa vie vagabonde ; on le dit alors compagnon imprimeur coloriste chez Anheim (2e section, n° 317).

Au commencement de 1812, il quitta cette maison (pour la seconde fois) et s'établit avec un sieur Labille ; les associés se séparèrent au bout de dix mois : ils avaient perdu 2.666 francs, soit 1.333 francs chacun, somme qui, ajoutée à des dettes antérieures de Keller, l'amena peu après à la faillite, qui fut déclarée le 8 juin 1813.

L'inventaire, fait le 18 juin, n'est pas volumineux ; il ne signale ni matériel, ni marchandises, mais seulement quelques ustensiles : une chaudière en fonte, cinq planches de bois divers, un petit étau, deux petites scies à main, différents outils de graveur. Son actif montait à 424 francs, alors qu'il en devait 5.234, dont 2.005 à Labille et 169 à J.-B. Silvestre, imprimeur, pour journées de travail[1].

Keller paraît avoir quitté Troyes à la suite de sa déconfiture.

Les contemporains n'étaient pas fixés sur la nature de son travail. Tandis que l'avis de convocation de ses

(1) Archives du Tribunal de Commerce.

créanciers, pour le 12 juillet 1813, le donne comme teinturier, l'annonce de la vente du 16 juillet le dit « imprimeur en toiles au faubourg Croncels[1] ». Les deux métiers avaient tellement de ressemblance, et la teinture ayant été le refuge de plusieurs imprimeurs après la disparition des manufactures d'indiennes, que l'on pouvait aisément s'y tromper. Il imprimait sans doute des réserves pour la teinture.

Le sieur Labille, associé de Keller, doit être Jean-Baptiste Labille, né à Troyes, le 28 mai 1777, fils de Antoine Labille, tabletier, puis courtier de change à son décès, en l'an IX ; époux de Reine-Victoire Defarge, il était drapier rue Neuve-des-Ursules à la mort de son père, courtier en marchandises rue de la Brouette en 1810, et mourut traiteur aux Tauxelles le 9 février 1814.

LES TRAVAUX ET LES PRODUITS

Cette étude serait utilement complétée par la reproduction de toiles imprimées à Troyes. Malheureusement, on n'en connaît pas d'authentiques. Il en doit rester, cependant. « On ne portait que cela, dans mon jeune temps », me disait naguère une chère contemporaine qui n'aura pas eu le plaisir de me voir achever cette étude pour laquelle j'avais fait appel à ses souvenirs ; et nombre de familles, à la campagne surtout, conservent des vêtements ou des fragments d'indienne dans le fond des vieilles

(1) *Affiches, annonces et avis divers*, numéros des 10 et 15 juillet.

armoires. Mais la consommation locale ayant dû être plus forte que la production, et en tout cas ayant duré plus longtemps, il s'ensuit qu'en l'absence de chefs de pièces portant une marque de fabrique, les échantillons que l'on rencontre dans la région — et dont, grâce à d'aimables interventions, j'ai pu réunir une petite collection — ne sont pas nécessairement d'impression troyenne.

Dans ces conditions, l'abstention s'impose.

C'est dommage, car le nombre important des dessinateurs et des graveurs employés dans nos manufactures indique une grande variété de modèles : la maison Morlet, en 1789, accuse 3.700 planches pour 1.890 dessins de vert et jaune ; quand Oudan et Cie déposèrent leur bilan, ils en étaient à leur n° 4.112 ; et l'on sait que si, le plus souvent, plusieurs planches étaient nécessaires pour un seul dessin, fréquemment aussi elles étaient reproduites en plusieurs teintes, ou bien employées en diverses combinaisons, formant par là autant de types différents.

Cette quantité presque invraisemblable de bois gravés autorise à penser que dans le nombre il s'en trouvait de véritablement artistiques, bien que les sujets à scènes qui ont fait la fortune des ateliers de Jouy ne semblent pas avoir été abordés chez nous.

Heureusement, à défaut d'étoffes imprimées, nous possédons un certain nombre de planches.

Le Musée de Troyes en a recueilli, pour sa part, dix-neuf ; elles lui ont été cédées par M. Mazurier, antiquaire, qui les avait eues à la vente Cantel en 1899. Bien que l'origine n'en soit pas autrement connue, il y a beaucoup de chances pour qu'elles viennent d'une usine de la localité.

M. Louis Bonbon, manufacturier à Troyes, m'en a confié deux, fort belles, qui avaient été données à son

EXPLICATION DES PLANCHES

1. — Collection Cortier. $215^{mm} \times 280$. Fragment réduit au cinquième environ.

2. — Musée de Troyes. 188×188. Fragment réduit au cinquième environ.

3. — Musée de Troyes. 105×123 Réduit au cinquième environ.

4. — Collection L. Bonbon. 157×237. Fragment non réduit.

5. — Collection L Bonbon. 143×224. Fragment non réduit.

6. — Musée de Troyes. 220×310. Fragment réduit au cinquième environ.

BOIS GRAVÉS RECUEILLIS A TROYES

Ayant servi à l'impression des toiles

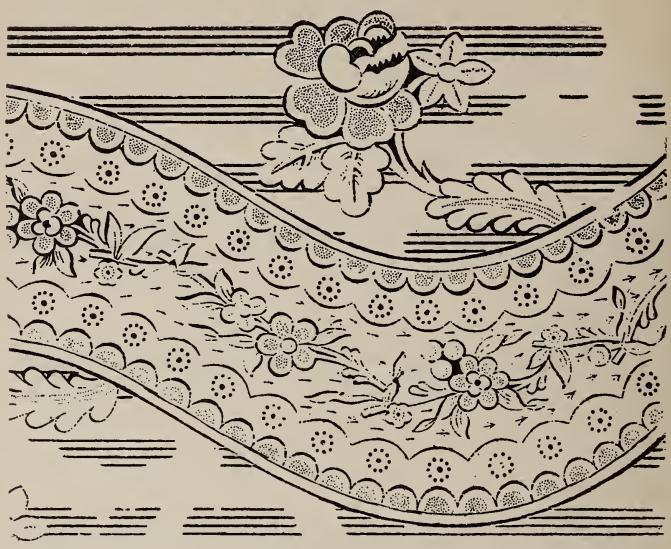

Fig. 1

Fig. 2

Fig. 3

Fig. 4

Fig. 5

Fig. 6

père et prédécesseur, M. Alexandre-Georges Bonbon (1847-1899), par M. Arbeltier de la Boullaye. Celui-ci les avait achetées sur le marché de Troyes vers 1880, et elles provenaient, lui a-t-on dit, des greniers d'un atelier du Vouldy.

Enfin, M. Cortier, instituteur à Bossancourt, m'en a aussi communiqué trois, des plus curieuses, ayant la même provenance que celles du Musée.

Ce dernier établissement possède encore six rouleaux gravés soit en relief soit en creux, ou traités à la façon des émaux cloisonnés, les dessins étant faits avec des lames et des picots de cuivre et certains vides « chapeautés », c'est-à-dire remplis avec du feutre ou une matière analogue, comme cela se faisait dans les toiles peintes. Mais il semble que ces rouleaux ont plutôt servi pour fabriquer des papiers peints.

Nous reproduisons six spécimens des dessins qui nous ont été ainsi conservés. Même en l'absence de couleurs, ils sont intéressants et donneront une idée suffisante du travail des graveurs troyens, sur lequel les coloristes n'avaient plus qu'à combiner leurs teintes.

*
* *

Le système de teinture dit « en réserve », à la main, a conservé longtemps des adeptes dans notre région.

Au cours des enquêtes nécessitées par la présente étude, j'ai appris l'existence d'un sieur Pierre-Hippolyte Clergeot-Bourgin, né à Laignes (Côte-d'Or), le 8 juillet 1822, marié à Mussy-sur-Seine, le 10 décembre 1843, et qui dès cette époque et jusqu'a sa mort, arrivée le 5 février 1878, travailla dans cette commune de son métier de

teinturier, qu'il pratiquait avec des planches gravées, au procédé « en réserve » au moyen de terre glaise, la terre de pipe (mélange d'argile et d'alumine) qu'employaient généralement les teinturiers pour épaissir les bains [1].

Il teignait ainsi, surtout à l'indigo qu'il broyait lui-même dans une bassine où roulaient quelques boulets (système autrefois classique), de la toile de chanvre, du coton croisé, de la laine, de la soie pour Lyon, du coton et de la toile pour la manufacture de Clairvaux, ainsi que pour des tisserands de Troyes où il venait chaque samedi chercher et rapporter de l'ouvrage. Il imprimait et teignait surtout, me dit-on, des jupons que l'on appelait « rodets » dans le pays.

L'industrie de M. Clergeot disparut avec lui de Mussy, où il semble qu'il l'avait importée. Il n'en existe plus de vestiges.

LES OUVRIERS

Les manufactures d'indiennes occupaient un nombreux personnel de spécialistes, recrutés un peu partout, principalement à l'étranger : la Suisse, l'Allemagne, la Hollande, le Danemark même en fournirent la plus grande partie ; les villes de France qui possédaient des ateliers, telles que Rouen et environs, Nîmes, Beauvais, Mulhouse [2], nous

(1) *Encyclopédie méthodique.*

(2) La fabrication des indiennes a été introduite à Mulhouse, en 1746, par Kœchlin, Schmaltzer et Dollfus (*Histoire documentaire*, t. I, p. 283). Elle est maintenant une des principales industries de cette laborieuse cité.

envoyèrent aussi leur contingent. Si la ville de Troyes forma quelques ouvriers, on y trouvait surtout les femmes et les enfants qui occupaient les postes secondaires de la fabrication, mais là encore les familles des ouvriers dominaient.

Ce recrutement exotique, cette population de déracinés expliquent pourquoi les imprimeurs d'indiennes ne sont absolument pas mêlés à la vie de la cité. Etrangers au royaume ou au moins à la ville ; logés, presque toujours *extra-muros*, autour de leur usine et quelquefois dedans, exclusivement sur les paroisses Saint-Gilles, Saint-Jean et Saint-Pantaléon (un peu sur Saint-Nizier quand s'ouvrit la manufacture de la Trinité), ils ne fréquentaient guère, faut-il croire, les autres habitants, en tout cas, ils se désintéressaient complètement de la vie sociale, naissante alors. Pas plus que leurs voisins les papetiers, corporation remuante cependant, dont les maîtres avaient fréquemment à se plaindre et dont beaucoup étaient aussi des importés, on ne les voit figurer dans aucune des manifestations révolutionnaires qui troublèrent la ville de Troyes et qui parfois l'ensanglantèrent[1]. Il y a à cela une seule exception : le jeune Laporte, graveur en bois, témoin au procès des assassins du maire Claude Huez, dont il avait été l'un des défenseurs.

Ils n'avaient d'ailleurs pas coopéré à la préparation

(1) Chose remarquable : aucune des corporations dont la place semblerait toute désignée dans les mouvements populaires de l'époque n'y a pris part d'une façon active. Non seulement les papetiers et les imprimeurs d'indiennes, population nomade, étrangère et partant de moralité douteuse, que l'émeute aurait dû attirer ; mais non plus les imprimeurs de livres, profession aux idées avancées, pépinière de beaux parleurs ; non plus les cordonniers et les tailleurs, que la sédentarité professionnelle conduit à l'étude et à la réflexion. Les longues listes d'accusés du procès Huez ne contiennent aucun membre de ces corporations, et parmi les centaines de témoins de cette pénible affaire on ne les trouve pas davantage.

des Etats généraux. Non seulement ils n'y eurent pas de cahier spécial, mais on ne trouve leurs noms ni dans celui des Teinturiers, parmi lesquels leurs directeurs auraient pu figurer par analogie, ni dans celui des Habitants des « faubourgs de Croncels, Hauts et Bas-Trévois », non plus que dans le cahier spécial des Compagnons des arts et métiers.

Pourquoi ? Il fallait être français ou naturalisé, âgé de vingt-cinq ans au moins et porté au rôle des impositions[1]. Or, la plupart étaient étrangers et sans doute avaient négligé de se faire naturaliser ; beaucoup étaient jeunes, non sédentaires, logeaient à la manufacture, ou étaient pauvres. Autant de raisons pour qu'ils n'aient pas été inscrits.

*
* *

Si les mœurs publiques de nos imprimeurs d'indiennes étaient, semble-t-il, irréprochables, il n'en était pas de même de leur conduite privée. L'agglomération d'un nombreux personnel, la promiscuité de travailleurs des deux sexes, y produisaient leurs effets ordinaires : le flambeau de la vie ne se transmettait pas toujours de façon légale dans cette population où abondaient les étrangers jeunes, les expatriés sans parents proches et sans foyer ; et les curés de leurs paroisses durent souvent gémir sur l'élévation subite du nombre des naissances irrégulières qu'ils avaient à enregistrer. Pour les consoler, des mariages suivis de reconnaissances d'enfants venaient généralement rétablir les situations anormales et fonder des familles là où l'on pouvait craindre au contraire leur désorganisation.

---

(1) Art. 25 et 26 du règlement général (J.-J. Vernier, *Cahiers de doléances du bailliage de Troyes*, t. I, p. xv).

*
* *

Le personnel des manufactures était divisé en diverses catégories, elles-mêmes partagées en classes[1]. Les principaux ouvriers, les mieux payés, les « artistes » comme on les appelait, étaient les dessinateurs, les graveurs, les coloristes et les imprimeurs ; venaient ensuite, bien plus bas dans l'échelle des appointements, les menuisiers, les cylindreurs, les garanceurs, les satineurs (ou calendreurs), les manœuvres, puis les apprentis des trois premières catégories, les pinceauteuses, et enfin les enfants employés comme tireurs.

Le *Tableau du maximum*[2] dressé en 1793, indiquant les prix auxquels ils étaient payés, montre par là l'importance que l'on attachait à leur travail respectif.

XI. Imprimerie sur indienne et étoffes.

Dessinateurs.

Par semaine, 30 livres.

Graveurs.

Première classe, par semaine, 27 livres.
Deuxième classe, 22 livres 10 sols.
Troisième classe, 18 livres.

Imprimeurs.

Première classe, par semaine, 31 livres 10 sols.

---

(1) Il ne s'agit ici que du personnel technique : les « commis » sont en dehors.

(2) *Tableau du Maximum* des prix des journées d'ouvrier, des façons de marchandises, et du tarif des prix qui se payaient en 1790, et augmentées de moitié en sus, en vertu de la loi du 29 septembre 1793, arrêté par le Conseil général de la commune de Troyes le 14 octobre 1793 ; Troyes, veuve Gobelet ; in-4° de 16 pp. Pages 8 à 10.

Deuxième classe, 27 livres.
Troisième classe, 22 livres 10 sols.
Quatrième classe, 13 livres 10 sols.

Apprentifs de l'un et l'autre.

Par semaine, 6 livres.

Menuisier.

Par semaine, 12 livres.

Garanceurs et Satineurs.

Par semaine, 11 livres 15 sols.

Manœuvres.

Par semaine, 9 livres.

Cylindreurs.

Par semaine, 12 livres.

Tireurs.

Première classe, par semaine, 2 livres 14 sols.
Deuxième classe, 2 livres 5 sols.

Pinçoteuses.

Première classe, par semaine, 4 livres 10 sols.
Deuxième classe, 3 livres.
Troisième classe, 2 livres 5 sols.

Suit le Tarif des prix d'impression et garance, destiné à régler les transactions entre la manufacture et ses clients.

Sous l'Empire, le travail à la semaine avait fait place au travail aux pièces, au moins pour ce qui concerne les graveurs.

C'est ainsi que trois d'entre eux, créanciers de la faillite Oudan en 1810, établissent comme suit le bordereau des salaires qui leur sont dus :

Augustin Jaillant :

Bordure en noir	8 fr.
Bordure double impression	17 »
Sablé rappliqué	6 »
Picottage du n° 3933	22 »
— 3925	16 »
Gravure de divers numéros	3, 5, 6 et 7 »
Gravure d'impression fond de « chals » rappliqué (cinq modèles de A à E)	10, 12, 13, 15 et 16 »
Gravure deux impressions de meuble rappliqué	20 »
Gravure une bordure rappliquée	10 »
Gravure de divers numéros	7, 15 et 18 »
Gravure et picotage du n° 3968	27 »
Picotages	22 et 28 »

Antoine Tertre :

N° 3965, gravé et picoté	28 »
N° 3465, picoté	26 »
Fonds de mouchoir nouveau picoté	10 »
Divers numéros, impression gravée et picotée	13, 15 et 16 »
Divers numéros, fin rouge gravé	2 et 3 »
Deux numéros, double rouge gravé	1 et 2 »

Jean-Claude Royol :

Le détail de sa créance, montant à 1.230 francs, a disparu de la chemise qui le contenait. Son total montre quelle confiance les ouvriers de Louis Oudan faisaient à leur patron.

Au coloriste Christian Ehrler, il était dû 2.648 fr. 67, dont 858 fr. 39 pour travail, 1.429 fr. 13 par reconnaissance et 365 fr. 15 d'intérêts.

*
* *

Voici maintenant la liste, aussi concise que possible, tout en donnant les renseignements utiles, des ouvriers spécia-

listes, des « artistes » que j'ai rencontrés en faisant ce travail. L'histoire de l'art et la démographie — voire même la sociologie — devront y trouver à glaner.

Acremant ou mieux Ackermann (Bruno), de Soleure. Né vers 1760 ; imprimeur chez Anheim en 1810.

Acremant ou mieux Ackermann (François-Victor), graveur. Né à Troyes le 25 mars 1774 (Saint-Pantaléon), fils de Henri Acremant, papetier originaire de Suisse, et de Anne Housseau. — Plus lettré que son père et que son parent Bruno, François-Victor avait essayé de rendre à son nom son orthographe véridique : il signe « Acremanne fils » son acte de mariage, du 20 thermidor an VIII, avec Marie-Jeanne Bernard.

Amant, de Mulhouse. Né vers 1751 ; imprimeur en 1791.

Ardouin (Nicolas-François). Né à Troyes le 12 janvier 1785 ; imprimeur en 1810.

Audibert (Privat), de Nîmes. Né vers 1719 ; ouvrier chez Morlet en 1780-1791.

Babet (Guillaume). Né à Mulhouse en 1775, marié à Troyes le 25 frimaire an V ; imprimeur en 1805.

Baerres (sans doute pour : Baër). Imprimeur chez Oudan en l'an XII.

Barbier (David-Henry), imprimeur. Né à Boudry (Suisse) le 16 juin 1768, marié à Troyes le 29 avril 1793, avec Marie-Anne Lesvier. Cousin de Jean-Pierre Barbier-Bezanger.

Barbier (François-Louis), imprimeur. Né à Boudry (Suisse) le 14 juin 1770, marié le 19 août 1793, avec Anne Amandry, « coupeuse de veloue ».

Barbier (Jean-Henry). Né à Marin, dépendance de Boudry (Suisse), le 27 juillet 1766, fils d'Abraham-Guillaume Barbier, imprimeur d'indiennes. Venu à Troyes vers 1790 ; y épousa, le 28 floréal an II, Julie Legris ou Degris ; imprimeur chez Morlet en 1791, sans ouvrage en 1799. Frère de Jean-Pierre Barbier-Port.

---

(1) Le mot « imprimeur », dans cette liste, signifie *imprimeur en toile* ou *imprimeur d'indiennes;* j'ai indiqué quand j'avais quelque doute d'être en présence d'un *imprimeur en lettres.*

Barbier (Jean-Pierre), imprimeur. Né à Boudry (Suisse) le 14 mai 1763, venu à Troyes vers 1789, épouse Marguerite Bezanger le 9 pluviôse an II ; chez Morlet en 1792, sans ouvrage en 1799 Cousin de David-Henry Barbier.

Barbier (Jean-Pierre). Né à Boudry (Suisse) le 22 octobre 1772, venu à Troyes vers 1793, marié le 23 thermidor an III, avec Marie-Madeleine Port ; imprimeur sans ouvrage en 1799, chez Oudan en 1810.

Barbier (Pierre), de Bâle, imprimeur. Né vers 1760, époux de Marguerite Blangis, est à Troyes en 1803.

Benin (Abraham), graveur, de Boudry (Suisse). Né vers 1766, est à Troyes en 1791.

Benin (David-François), graveur. Né à Boudry le 9 avril 1793, venu à Troyes vers 1792 chez Morlet, marié le 15 avril 1793, encore ici en 1803.

Brotel (Antoine). Né à Troyes le 3 avril 1780, chez Oudan en 1810, marié le 30 mai de la même année.

Boussard (Jean-Fidèle). Né à Bitche (Moselle, Alsace-Lorraine), marié à Troyes le 1er février 1779, chez Morlet en 1792 ; mort imprimeur et aubergiste, rue de Croncels, le 14 ventôse an III.

Blot (François), chimiste, de Guibray (Calvados). Né vers 1761 ; rue de l'Eau-Bénite, nº 1559, en 1791.

Bonard (Henri), graveur. Né à Mulhouse vers 1770 ; engagé pour l'armée du Nord, le 14 décembre 1792, à Troyes.

Boude (J.-B.). Né à Troyes le 10 décembre 1762, imprimeur en 1803.

Boudot (Charles), imprimeur, de Jussey (Haute-Saône). Né vers 1763, venu à Troyes vers 1774, épouse Agnès Guichard en 1789, chez Morlet en 1792.

Boudot (François I), imprimeur, teinturier, manœuvre, époux d'Anne Patillot Père de Charles et de plusieurs François Boudot. Mort en 1788 ou 1789, pas à Troyes.

Boudot (François II), imprimeur, fils du précédent. Epouse Marie-Jeanne-Françoise Savignan en 1776.

Boudot (François III), fils de François I, épouse Anne Chominot le 20 octobre 1789. Il a un frère François imprimeur

en lettres ; est ce un troisième fils du même prénom, ou François II qui avait changé de métier ?

Burg (Henri), de Bâle. Né vers 1759, chez Morlet en 1792, témoin en l'an III. Travaillait sans doute chez Rozet, Martinet et Cie.

Cardinet (Pierre), chez Morlet en 1791-1792.

Carré (P.), imprimeur. Né à Laines-aux-Bois (Aube) vers 1770, venu à Troyes vers 1784, chez Anheim en 1799.

Chaillier (Victor), de Suisse. Né vers 1754, venu de Rouen chez Anheim en 1798 ou 1799.

Chandellier, imprimeur. Né à Bréviandes (Aube) vers 1763, est à Troyes en 1791.

Chandellier (Pierre-Jean-Baptiste), imprimeur. Né à Troyes le 13 janvier 1773, chez Morlet en 1792, encore ici en 1805.

Chandellier (Thomas-Germain), imprimeur. Né à Troyes le 22 novembre 1764, chez Morlet en 1792 et 1799. Epoux de Françoise Delancey.

Chevalier (Victor), de Soleure (Suisse), venu de Rouen vers 1799. Il a 48 ans en 1803 et en 1805 ; plus fort que cela : sa femme, qui avait 55 ans en 1803, n'en a plus que 52 en 1805...

Chollot (Louis), imprimeur, de Troyes. Chez Morlet en 1792.

Cossandier (Jacques-Pierre), imprimeur. Né à Savagnier (Prusse), le 18 décembre 1765, épouse le 3 thermidor an IX Marie-Reine Colignon, décédée le 9 décembre 1813.

Couder (Claude), imprimeur, de Bar-sur-Seine. Né vers 1791, à Troyes en 1803.

Coulon (Pierre), imprimeur. Né à Seloncourt (Doubs), vers 1758, époux d'Elisabeth Belfils, décédé le 29 ventôse an VIII.

Courron (Charles-Dominique), graveur. Né à Orléans le 1er février 1759, épouse Marie Hugot le 19 nivôse an III.

Crevost (Pierre-Julien), imprimeur et graveur. Né à Troyes le 27 février 1764, décédé le 31 mai 1784.

Debray (Louis-Christophe), imprimeur Epouse, le 22 novembre 1785, Catherine Cochin, qui meurt le 19 avril 1789, à l'âge de 28 ans.

Delatras (Charles), de Beauvais. Né vers 1759, venu de Rouen en 1798 ou 1799.

Deplat, chez Morlet en 1792.

Devray (Louis), compagnon imprimeur (en indiennes ou en lettres ?). Voir l'article suivant.

Devray (Robert-Joseph), né à Douai ; marchand boutonnier lors de son mariage, le 11 février 1768, avec Marie-Anne Hauvis ou Ovis (Hauvy ?), fabricant en indiennes, fabricant de toiles d'Orange, dans divers actes concernant Jean Keller en 1779. Il était sans doute l'un des associés de la maison Tézenas et Grasson, ou des Morlet. — Son père s'était fixé à Troyes, où il mourut le 5 mai 1771 ; et son frère Pierre-Joseph, marié le 9 juillet 1770, marchand boutonnier comme lui, y mourut le 27 novembre 1780. — Au décès de sa femme, le 20 avril 1787, R.-J. Devray est dit « ouvrier en toile peinte », rue de Croncels, où il demeure avec son fils Louis, compagnon imprimeur. Il ne semble pas être mort à Troyes.

Dodivert, imprimeur (d'indiennes ?). Epoux d'Angélique Dargent, il a une fille en 1789.

Dupont, imprimeur d'indiennes.

Ehrler (Christian). Né à Emmendingen en Brisgau (duché de Bade, Allemagne) vers 1762, venu de Mulhouse à Troyes vers 1797, époux de Suzanne Witz ; coloriste chez Oudan en 1810, graveur en 1811, teinturier rue de la Chasse (rue Pithou) en 1821-1826, décédé propriétaire le 6 septembre 1851.

Ehrler (Gottlieb ou Gaudefroy), graveur. Né à Emmendingen en Brisgau vers 1763, venu à Troyes vers 1778, épouse Marie Guillemin le 11 mars 1793 ; travaillait chez Morlet en 1792.

Evenault ou « Evennaut » (Jean), graveur. Parrain le 3 juin 1777.

Favre (Jean-Jacques), imprimeur. Né à Neuchâtel (Suisse), époux de Marguerite Gauzer, de Castonnade (pays des Grisons, Suisse), père en 1788.

Fehr (Bernard), imprimeur. Né à Loustorf, canton de Thurgovie, district de Wernfelden (Suisse), en 1776, marié à Cunégonde Staub, née à Zurich, le 2 brumaire an XIII ; encore à Troyes en 1810.

Fèvre (François), imprimeur. Né à Troyes le 13 décembre 1776, marié le 29 thermidor an IV à Elisabeth Decorse, pinceauteuse ; encore à Troyes en l'an VII.

Fleuriot (J.-B.-Martin), frère d'Antoine Fleuriot, fabricant de toile peinte au faubourg Croncels, lors du décès de son père, le 8 décembre 1790.

Flouts (Jean), imprimeur, de Berne. Né vers 1769, est à Troyes en 1791.

Frey (Abraham), imprimeur. Né à Genève vers 1770, épouse Françoise Barizien, née à Gorze, district de Metz, le 22 avril 1793.

Gagneaux (Daniel), graveur. Parrain en 1776.

Gérard (Joseph), graveur. Né vers 1763, parrain en 1789, chez Morlet en 1792.

Germaine (Pierre), imprimeur. Né à Troyes le 18 décembre 1781, marié le 20 ventôse an III à Edmée Jannin.

Gibey (Martin), imprimeur en indiennes. Né à Troyes le 26 octobre 1768, fils de Jean Gibey, imprimeur en lettres, marié le 23 février 1789 à Anne Champrenault, père en 1790. Dut faire les deux métiers.

Gillier (Claude-Thomas), imprimeur. Né à Troyes le 21 décembre 1775, époux de Marie-Jeanne Petit le 10 brumaire an X, encore à Troyes en 1810.

Gillier (Edme-Claude), imprimeur. Né à Troyes le 23 mai 1763, épouse Marie Boulat le 21 novembre 1791, encore à Troyes en 1805. Frère du précédent.

Guenelon (Joseph), imprimeur. Né à Troyes le 4 juillet 1753, marié le 3 février 1778 avec Elisabeth Lecœur; chez Morlet en 1792, encore à Troyes en 1805.

Guenin (Jean-Nicolas), imprimeur. Né à Troyes le 6 novembre 1784, constaté en 1803, 1805, 1810.

Guillier (Edme), imprimeur, de Troyes (?). Demeure aux Hauts-Trévois en 1791.

Gundanner, imprimeur, de Soleure (Suisse). Né vers 1780, chez Anheim en 1803.

Harmand (Pierre-Nicolas), imprimeur. Né à Troyes le 31 mars 1779, épouse Catherine Lambert le 20 frimaire an VII. Sans ouvrage en 1799, constaté en 1803 et 1805.

Hautot (Jean), imprimeur. Né à Angoulême, venu de Nantes,

marié le 30 vendémiaire an VII avec Elisabeth Hourseau, encore à Troyes en 1803. Associé d'Amandry et Fleuriot.

Hay (Anselme), imprimeur. Parrain le 21 avril 1781.

Hugues (Joseph), compagnon imprimeur (d'indiennes?) Né à Carpentras, district d'Avignon (Bouches-du-Rhône)[1], vers 1771; engagé au 11e dragons le 16 février 1793.

Huntziger, Hunzigker, Onguesikers, Ouziller (Jacob), imprimeur. Né à Suhr, canton d'Argovie (Suisse), le 19 décembre 1775, marié à Troyes le 3 pluviôse an XIII, avec Edmée-Marie Rousseau. Chez Anheim en 1810. — Il y avait à Nantes, en 1785, une fabrique d'indiennes tenue par Jacob et Outziger ; ce dernier nom semble être le même que celui de notre imprimeur, déformé de tant de manières.

Hutinet (François), de Rouen. Compagnon imprimeur en 1810.

Imhoff (Jacob), graveur. Né à Saint-Gall (Suisse), marié à Bar-le-Duc avec Anne Charles, venu à Troyes vers 1785; travaille chez Geoffroy puis chez Morlet, quitte la ville faute d'ouvrage en 1816.

Ithy (Frédéric), imprimeur. Chez Geoffroy-Prieur en 1787.

Jacob, fabricant d'indiennes. Occupe une maison aux Bas-Trévois, n° 365, proche la Papeterie, en 1766.

Jacob, compagnon imprimeur. Né vers 1765, chez Oudan en 1805.

Jacob, graveur, de Mulhouse. Né vers 1779, à Troyes en 1805.

Jaillant (Paul-Augustin), dessinateur, graveur. Né à Torvilliers (Aube), vers 1782, chez Oudan en 1810 (créancier de la faillite), témoin en 1813.

Jeanrenaud (Jean-Louis), imprimeur, de Môtiers-Travers, canton de Neuchâtel (Suisse). Epouse Marie-Jeanne Dupont à Saint-Julien (Aube), en a des enfants en 1789 et 1790. Son nom est parfois écrit Louis Renaud, Louis-Jean Renaud ou Reynaud.

---

(1) Les méridionaux n'étaient guère au courant des circonscriptions territoriales : Hugues met Carpentras et Avignon dans les Bouches-du-Rhône ; plus loin, Louis Raynaud y place aussi Orange, que Sibos attribue à l'Auvergne ! Et les administrateurs troyens inscrivaient...

Jovin (François), dessinateur, graveur. Epoux de Nicole Charles, 1787-1788.

Juchot (Jacques ou Jacob), graveur. Epoux de Anne Charles, 1788.

Kaiser (Urse-Louis), imprimeur. Né à Lutterbach, canton de Soleure, dépendance de Lausanne[1] (Suisse), vers 1769, venu à Troyes vers 1788, y épouse Marie-Anne Kaiffling, de Munster, le 18 mars 1793, puis Anne-Madeleine Hüe, le 24 mai 1809; travaille chez Morlet, puis chez Anheim.

Kegelers (Jacob), imprimeur. Né vers 1774, témoin en 1806.

Keller (Jean), imprimeur, Epouse Marie-Louise Girault le 15 février 1779, constaté de 1778 à 1780. Parent du Jean-George Keller qui fut quelque temps fabricant d'indiennes ?

Lacroix (Pierre-Guillaume), imprimeur. Né à Nantes le 8 août 1761, témoin en 1792, marié à Marguerite Lechenet le 22 messidor an IV.

Laporte (Antoine), graveur. Né vers 1770, demeure chez Antoine Laporte, tisserand, au Marché-aux-Trapans. Témoin dans l'affaire Huez en 1789.

Larivière (Jean), dessinateur. Né vers 1766, décédé le 12 février 1791. Son acte de décès est signé par plusieurs officiers de la 1re compagnie de grenadiers de la Garde nationale, quartier de Belfroy, ainsi que par d'autres personnages locaux.

Leclerc (Frédéric), imprimeur. Né à Beauvais vers 1767, engagé dans les Volontaires, à Troyes, le 1er frimaire an II.

Lévêque (Pierre), compagnon imprimeur. Né vers 1752, rue des Terrasses en 1810.

Luthringer (Alexis), de Thann (Haut-Rhin, Alsace-Lorraine), imprimeur. Né vers 1765, témoin en l'an XIII, rue des Terrasses en l'an X, époux de Caulie Volpourck.

Marchand (Claude), commis, puis imprimeur. Né à Beauvais vers 1767, venu à Troyes vers 1788, épouse Madeleine Raudin le 17 juillet 1792; chez Morlet en 1791, chez Fleuriot en 1803, chez Anheim en 1810.

---

(1) Ce Suisse a tout l'air de n'être guère plus fixé sur son pays que les méridionaux de la note précédente sur le leur.

Marquet (Pierre), imprimeur. Parrain en 1792.

Martin (Abraham), imprimeur. Né à Richen, canton de Bâle (Suisse), le 25 septembre 1763, marié à Troyes, le 18 floréal an V, avec Marie-Anne Fessard. Compagnon imprimeur et cabaretier en 1805, encore à Troyes en 1810.

Mayer (Gaspard), imprimeur, de Soleure (Suisse). Né vers 1780, époux de Madeleine Deborey, originaire de Sens ; à Troyes en 1805.

Mayer (Michel), danois. Né vers 1774, époux de... Griller ; à Troyes en 1810.

Mayer (Michel-Sébastien). Chez Anheim en 1810.

Mecler (Olerique), ou Ulrich Meckler, Minclerc, Minckler ? loriste en 1778-1779.

lelan (Jean-Louis), graveur, d'Orléans. Né vers 1761, époux nçoise-Denise Guelle ou Gueule, 1786-1792.

neret (Edme-Jean), imprimeur. Né à Troyes le 22 avril 1786, constaté en 1805.

Mérat (Louis), imprimeur. Epoux de Jeanne Gautier, père en 1776.

Merrey (Jacques), imprimeur, de Bruxelles. Né vers 1773, époux de Joséphine Debray, d'Amiens ; est à Troyes en 1805.

Millard (Antoine), imprimeur. Né à Troyes le 9 octobre 1775, épouse Jeanne Borgne le 19 fructidor an IV.

Mosset (Daniel), imprimeur, de Mulhouse. Epoux de Catherine Sollegrey, de Zurich.

Muller (Jean), imprimeur, de Mulhouse. Né vers 1760, époux de Marie Fayel, de Fribourg ; constaté en 1805.

Nechal (François), imprimeur. Parrain en 1787.

Ninoreille (Joachim), de Bouilly (Aube). Né vers 1763, venu à Troyes vers 1769 ; chez Morlet en 1791, imprimeur et détaillant (marchand de vins) en 1803, chez Oudan en 1810.

Noble (Jacob), imprimeur, de Mulhouse. Né vers 1747, chez Oudan en 1810.

Nütz. Chez Morlet en 1792.

Pelissier (J.-B.), imprimeur. Né à Bourges le 31 septembre 1765, épouse Marie-Nicole Guyot le 30 brumaire an VII.

Petit (Georges), imprimeur, de Courcelles-sur-Blaise (Haute-Marne). Né vers 1760, venu à Troyes vers 1789, épouse Marie-Nicole Dondon le 12 novembre 1792; sans ouvrage en 1799, chez Anheim en 1810.

Petit (Nicolas), graveur. Né à Troyes le 21 novembre 1763; chez Morlet en 1792.

Petit (Nicolas), imprimeur. Né à Courcelles-sur-Blaise (Haute-Marne), vers 1768, engagé dans les Hussards, à Troyes, le 18 septembre 1793.

Peuchot (Pierre), graveur. Obtient de la municipalité, le 5e jour complémentaire an III, un passeport pour aller en Suisse où l'appellent des affaires de commerce.

Philippon (Pierre-Luc), graveur. Né à Moussey (Aube) 18 octobre 1764, épouse Jeanne Dhautel le 26 germinal an V.

Picoult (Louis), imprimeur. Né à Troyes le 16 nove 1772, marié le 17 brumaire an XI avec Anne-Mathie Aue chez Roust en 1805.

Pion (Claude-J.-B.-Pascal). Né à Troyes le 19 avril 1767, blanchisseur lors de son mariage avec Simonne-Anne-Ursule Argentin, le 13 mai 1793; imprimeur (chez Anheim) le 20 floréal an VI.

Piron (François), de Nancy. Né vers 1785, chez Anheim en 1810.

Pleige (Nicolas), imprimeur. Né à Troyes le 10 novembre 1776, épouse Geneviève Bourgeois le 1er jour complémentaire an XIII, constaté en 1805.

Pourrière (François), imprimeur. Né à Marseille, époux Rose Kepper, d'Amiens, père en 1789.

Prahonn (Michel), imprimeur, de Ribeauvillé (Haut-Rhin, Alsace-Lorraine). Est à Troyes en 1805.

Rathier (Jean), imprimeur. Né à Troyes le 8 août 1776, époux de Françoise Fromant; chez « Taissier » (Teisseire ?) en 1805, rue du Beffroy.

Raynaud (Louis), imprimeur? Né à Orange (Bouches-du-Rhône *(sic)*, district d'Orange), volontaire au 11e Hussards le 2 pluviôse an II.

Regnaud (Jean-Louis), imprimeur, originaire de Suisse.

3

SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES
39088007809585